

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

DUC S.A.

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	2
RAPPORT DE GESTION	3
COMPTES CONSOLIDES	30
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	63
COMPTES SOCIAUX	65
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	89

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Chailley, le 29 avril 2011

Joël MARCHAND
Directeur Général

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que des projets de nomination d'administrateurs, de ratification de la cooptation d'un administrateur et de délégations de compétences au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser des augmentations de capital. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice - Evolution récente

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe DUC s'est attaché à suivre les axes stratégiques définis au cours de l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par la cession de différents actifs non stratégiques.

Ainsi, après avoir redressé l'exploitation de COBRAL, spécialisée dans les produits traiteur à base de pâte feuilletée et les produits snacking, DUC a trouvé, au sein du Groupe CECAB, par ailleurs actionnaire de la Société DUC, un partenaire permettant de pérenniser l'emploi et de redonner à sa filiale une dynamique en termes commerciaux et d'innovation.

La cession a été réalisée, à effet du 30 juin 2010, pour un montant de 3,1 M€. La plus-value réalisée s'élève à 1,3 M€.

Des négociations portant sur la cession du site de Plumelin ont été engagées avant le 31 décembre 2010, avec un partenaire en mesure d'assurer la poursuite de l'activité du site sur le long terme. Celles-ci se sont concrétisées, le 31 mars 2011, par la cession des bâtiments et terrains, ainsi que du fonds de commerce de ce site.

La cession, portant effet, pour les bâtiments et terrains, au 31 mars 2011 et, pour le fonds de commerce, au 1^{er} avril 2011, est assortie d'un contrat de prestations qui permet à DUC de conserver ses clients RHF surgelés.

L'intégralité des effectifs du site est conservée par l'acquéreur.

Sur le plan commercial, l'année 2010 a été marquée par un premier semestre difficile pour les marques distributeurs, mais la situation a évolué positivement en faveur d'un retour à la croissance au dernier trimestre.

Les augmentations continues du cours des matières premières nous ont amenés à engager des négociations avec les distributeurs. Une première hausse tarifaire, de l'ordre de 5%, a pu être passée courant novembre 2010 et une nouvelle demande de revalorisation, initiée fin 2010, a abouti dans le courant du premier trimestre 2011.

La filière dinde reste déficitaire malgré les différentes actions engagées et nous a amenés à faire évoluer la situation très sensiblement au moyen d'une réduction des mises en place destinée à réduire les coûts de revient et, dans le même temps, à optimiser la valorisation des produits.

Notre engagement dans la filière non OGM a été récompensée par la mise en place par CARREFOUR d'une communication sur les produits certifiés à sa marque, ainsi que les produits certifiés à marque DUC, à compter de novembre 2010.

Au regard du succès enregistré quant à l'optimisation des performances de nos sites industriels, le programme d'amélioration continue a été généralisé et cette démarche a été déclinée en partie sur les fonctions commerciales et qualité.

1.2 Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le protocole conclu avec la coopérative VALSOLEIL a été complété par un contrat de fourniture de poussins. Les opérations de prise de participation dans le capital de la Société DROME ACCOUVAGE, filiale de la Société DUC devraient être finalisées dans le courant du premier semestre 2011.

Un protocole d'accord, résultant des négociations engagées au cours du dernier trimestre 2010, a été signé, le 10 février 2011 avec la Société COFIPAR, prévoyant, sous conditions suspensives, la cession concomitante, d'une part, du fonds de commerce et, d'autre part, des biens immobiliers industriels de l'usine de PLUMELIN.

Les parties ayant constaté la réalisation des conditions suspensives fixées au protocole susvisé, l'acte définitif de cession des éléments corporels et incorporels a été signé, entre les sociétés DUC et KERANNA PRODUCTIONS (se substituant à la Société COFIPAR), le 31 mars 2011, lequel acte a fixé le transfert de propriété et de jouissance des bâtiments et terrains, au 31 mars 2011, et du fonds de commerce, au 1^{er} avril 2011.

1.3 Perspectives d'avenir

La hausse du cours des matières premières va entraîner, en 2011, une hausse sensible du prix de nos produits dans les linéaires.

Malgré tout, la volaille, et le poulet en particulier, devrait bénéficier d'un atout supplémentaire par rapport aux autres filières animales, grâce à leur plus faible indice de consommation d'aliment.

Au sein de la filière volaille, les produits certifiés à marque distributeur devraient connaître à nouveau une évolution très positive grâce à leur positionnement prix face notamment aux produits labels.

Au cours de l'exercice, nous avons engagé des discussions en vue de prendre des parts de marchés chez deux distributeurs auprès desquels notre activité reste anormalement faible et qui pourraient s'orienter à leur tour vers une gamme de produits certifiés à leur propre marque.

Pour faire face aux développements futurs de la filière poulet, nous avons motivé les éleveurs et un plan de construction de 35 bâtiments d'élevage, permettant à une vingtaine de nouveaux éleveurs de rejoindre notre organisation, est actuellement en cours. Ce plan sera achevé fin 2012.

Notre objectif sur l'exercice 2011 est de revenir à une exploitation positive avec la mise en place d'un plan d'actions relatif au secteur dinde visant à réduire considérablement ses pertes.

A la fin du premier semestre de l'exercice, DUC devrait arrêter de commercialiser des poulets fermiers Label Rouge.

Nous envisageons de commercialiser, à compter de la fin de l'exercice, les premiers boulets BIO à marque DUC.

En terme de partenariat, les accords signés en 2010 avec la coopérative VALSOLEIL vont permettre d'accroître la production du couvoir de Crest et de pérenniser la filière volaille dans le sud est de la France.

1.4. Activité en matière de marketing et de recherche et développement

Au cours de l'année 2010, Duc a développé ses gammes autour de 2 axes : extension de ses offres élaborées estivales et festives à marque propre, et développement d'offres spécifiques en partenariat avec les distributeurs.

➔ La gamme été Duc s'est étoffée de nouvelles références : plateau barbecue mixte, de nouvelles saveurs pour la découpe de volaille épicée et le lancement d'une offre complète de saucisses de volaille (herbes, nature et merguez) notamment pour compléter la gamme halal.

➔ Face aux bonnes performances réalisées en 2009, l'offre élaborée de la gamme festive a elle aussi été élargie avec le développement de 2 références de rôtis de dinde farcis. Les produits farcis nous ont permis d'apporter une véritable valeur ajoutée en exploitant le savoir-faire du site industriel de Riec. L'extension de cette gamme sera poursuivie sur 2011.

Le packaging des volailles entières, dinde, chapon et mini-chapon, a été retravaillé dans un esprit plus festif afin de créer une unité de gamme avec les produits farcis.

➔ Les partenariats avec la grande distribution nous ont également conduits à mettre en place de nouveaux produits. Afin d'étendre la durée de vie du poulet entier, Duc a développé le poulet PAC conditionné sous atmosphère modifiée, produit commercialisé à marque Auchan. En parallèle Duc a travaillé sur une gamme de produits panés Halal à marque Carrefour conditionnée en carton prêt à vendre.

Enfin Duc valorise sa filière intégrée en communiquant sur l'alimentation non OGM pour ses volailles certifiées via un sticker on pack. Cette communication a été également mise en avant sur les volailles certifiées commercialisées à marque Carrefour.

En 2011 Duc entend poursuivre ses développements produits en élargissant ses gammes élaborées en fonds de rayon et halal.

2. PARTICIPATIONS

La Société DIALZO, dont nous détenons 38,76% du capital au 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité a été décidée et un plan de cession a été entériné par jugement du 5 janvier 2010.

3. ACTIVITE DES FILIALES - Contributions sociales (hors éliminations intra-groupe)

Il est rappelé que, depuis 2005, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles des filiales SCEA DE VARENNES, CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, SOVIGARD et DIALZO ont été modifiées et l'amortissement est désormais calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant de l'actif corporel.

SCEA DE VARENNES

La SCEA DE VARENNES a fourni environ 126.000 poulettes exclusivement au Groupe DUC, comme au cours de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires	1.239 K€
Résultat d'exploitation	55 K€
Résultat	50K€

CHAROLLES ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Charolles (71) à la Société DUC.

Chiffre d'affaires	132 K€
Résultat d'exploitation	52 K€
Résultat net	38 K€

DROME ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Crest (24) à la Société DUC.

Chiffre d'affaires	90 K€
Résultat d'exploitation	57 K€
Résultat net	40 K€

NUTRI-BOURGOGNE

Cette société a produit 130.585 tonnes d'aliment en 2010 contre 127.111 tonnes en 2009.

Chiffre d'affaires	30.740 K€
Résultat d'exploitation	101 K€
Résultat net	44 K€

SOVIGARD

Cette société loue son usine d'abattage de Saint Bazély (30) à la Société DUC à qui elle a également consenti un bail à construction pour l'édification d'une station d'épuration nécessaire à l'exploitation du site industriel.

Chiffre d'affaires	439 K€
Résultat d'exploitation	(48) K€
Résultat net	60 K€

DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Cette société a pour objet le développement des activités du Groupe DUC à l'international.

Résultat (5) K€

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette Société, DUC, propriétaire de 70 % du capital, a inscrit, depuis 2002, une provision pour dépréciation de l'intégralité des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale. Ce montant s'élève, pour l'exercice 2010, à 27 K€.

SCI DE LA TIRANDIERE

Le crédit-bail immobilier de son bâtiment d'élevage de volailles précédemment consenti par cette société à un éleveur de volailles DUC a pris fin en novembre 2005. La Société n'a donc plus d'activité ni d'actif, DUC, titulaire de 100% du capital, a donc inscrit une provision pour dépréciation des titres de cette filiale d'un montant de 8 K€. Par ailleurs, les créances de la Société ont été provisionnées pour un montant de 7 K€.

Résultat (1) K€

SCI DE VARENNES

Cette société est propriétaire de terrains qui jouxtent ceux dont dispose la SCEA DE VARENNES. La SCI DE VARENNES met ses terrains à disposition de la SCEA.

Produits d'exploitation 3K€
Résultat (2) K€

ROTISSERIE DUC DIJON

Cette société exploitait deux fonds de commerce situés à Dijon et suite au constat de l'impossibilité d'atteindre le seuil de rentabilité depuis l'ouverture de ces rôtisseries, les magasins de Dijon ont été fermés en novembre et décembre 2005. Le pas-de-porte et le matériel ont été cédés au cours de l'exercice 2007.

Résultat (6) K€

La Société n'ayant plus d'activité ni d'actif, DUC a inscrit une provision de dépréciation de 100% des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale d'un montant de 452 K€.

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette société, DUC, détentrice de la totalité du capital, a maintenu la provision de dépréciation sur 100% des titres.

Une provision de dépréciation d'une partie du compte-courant détenu dans cette filiale a également été inscrite avec détermination d'un taux de dépréciation tenant compte du prix attendu de la vente du pas-de-porte et du matériel d'exploitation.

DIALZO

Cette Société, dont DUC détient, au 31 décembre 2010, 38,76% du capital est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2008 ; elle est spécialisée dans la production d'aliments pour animaux et notamment d'aliments pour volailles. Elle a été mise en liquidation judiciaire par décision prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité a été décidée et un plan de cession a été entériné par jugement du 5 janvier 2010.

La valeur des titres a été intégralement provisionnée (à hauteur de 523 K€).

D.R.B.

DUC détient 51% du capital de cette société de droit bulgare, immatriculée au cours du second semestre 2008, dédiée à la production et la commercialisation de poulets de qualité supérieure à marque DUC sur le circuit frais en Bulgarie.

Résultat net (64) K€

4. CAPITAL - ACTIONS

4.1. Composition de l'actionnariat

Toutes les actions composant le capital de DUC sont de même catégorie.

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat est réparti de la manière suivante :

Financière Duc	43,37 %
Verneuil Participations	21,64 %
Verneuil & Associés	0,01 %
<i>Sous-total Groupe Verneuil</i>	<i>65,02 %</i>
CECAB	16,82 %
CAFO	2,15 %
Groupe BONGRAIN	3,22 %
Public	10,24 %
Auto-détention	2,55 %

4.2. Marché des actions

cours au 1 ^{er} janvier 2010	9,30 €
cours au 31 décembre 2010	4,04 €
cours le plus haut de l'année	9,69 €
cours le plus bas de l'année	3,59 €

4.3. Rachat par la société de ses propres actions

Opérations d'achat ou de cession dépassant 5.000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

Aucune opération d'achat ou cession de titres DUC dépassant 5.000 € n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

Opérations de rachat réalisées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, DUC n'a pas vendu d'actions.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 47.447 actions, représentant 2,55% du capital, pour une valeur totale d'achat de 838.441 Euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations d'achat d'actions propres.

Opérations de rachat réalisées au cours du dernier programme

L'autorisation de rachat par la société DUC de ses propres actions avait été mise en place par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2004 puis lancée par le Conseil d'Administration du même jour, pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 17 novembre 2005.

A titre d'information, au cours de ce programme de rachat, DUC a acquis 1.000 de ses actions et n'en a vendu aucune. Le cours moyen des achats de titres au titre du programme en cours a été de 15,69 Euros.

Au titre de ce programme de rachat, la Société détient 23.447 actions, représentant 1,26% du capital, pour une valeur totale d'achat de 451.290,19 euros et une valeur boursière de 102.698 € correspondant à la valeur comptable, la différence entre valeur d'achat et valeur boursière étant intégralement provisionnée et la provision étant révisée trimestriellement.

Clôture par anticipation du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 21 juin 2005 a mis fin, par anticipation, au programme de rachat par la société de ses propres actions et a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à la cession des 23.447 actions DUC en portefeuille, sans perturber le cours de bourse de l'action.

Le Conseil d'Administration du 18 octobre 2005 a conféré tous pouvoirs à son Président et à son Directeur Général, chacun pouvant agir seul, pour procéder aux cessions d'actions et diffuser les communiqués relatifs à ces cessions.

Il n'a, à ce jour, pas été fait usage de cette autorisation de cession des actions en portefeuille.

Néanmoins, le Conseil d'Administration du 11 mars 2008, a :

- autorisé la cession des 23.447 actions acquises dans le cadre du programme de rachat susvisé, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, au cours de bourse en vigueur au jour de la cession, dans la limite (inférieure et/ou supérieure) de la moyenne des cours de bourse du mois précédant la date de cession, afin de ne pas perturber le cours de bourse de l'action,
- conféré tous pouvoirs à son Président et à son Directeur Général, chacun pouvant agir seul, pour procéder aux cessions d'actions et diffuser les communiqués relatifs à ces cessions.

Descriptif du dernier programme de rachat

Le 30 novembre 2008, à la clôture du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2007, aucun achat n'avait été effectué par la Société.

Aucun nouveau programme de rachat n'a été autorisé depuis cette date.

4.4. Participation des salariés au capital de la Société

Au 31 décembre 2010, le personnel de DUC et de ses filiales ne détient aucune action DUC faisant partie d'une gestion collective ou frappée d'incessibilité dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais d'un fonds commun de placement.

4.5. Options sur les actions de la Société

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

4.6. Délégations en cours

L'Assemblée Générale du 31 mai 2007 a :

- délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal égal à DEUX POUR CENT (2%) du capital social au jour de l'utilisation de l'autorisation par le Conseil d'Administration, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la Société qui adhèreraient à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire
- supprimé, en faveur de ces salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente délégation ;
- délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément à l'article L.443-5 du Code du Travail, apporter aux statuts les modifications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

Cette délégation a été accordée pour une durée maximum de cinq ans à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 31 mai 2012.

4.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé que :

- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et/ou aux transferts d'actions. La Société n'a, par ailleurs, pas connaissance de clauses de conventions entre actionnaires qui restreindraient l'exercice de ses droits de vote et/ou le transfert de ses actions ;
- à la connaissance de la Société, il n'y a pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- la Société n'a pas conclu d'accord susceptible de prendre fin ou d'être modifié en cas de changement de contrôle.

5. COMPTES SOCIAUX : RESULTATS - AFFECTATION

5.1. Examen des comptes et résultats

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRS 2 (amendements) : Transactions intragroupe réglées en trésorerie
- IAS 32 (amendements) : Classement des droits de souscription émis
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IFRIC 14 (amendement) : Paiements anticipés des exigences de financement minimal
- IAS 24 : Informations à fournir sur les parties liées
- IFRS 9 : Instruments financiers

Les comptes consolidés comprennent ceux de DUC ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4.2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros et sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture et qui sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Continuité d'exploitation : Les comptes de la Société DUC ont été établis au 31 décembre 2010 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs ;
- l'aboutissement des négociations sur les cessions en cours au 31 décembre 2010 telles que précisées dans la note « Faits majeurs de l'exercice » ;
- des prévisions d'exploitation positives.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. La méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Un test de dépréciation sur les immobilisations a été opéré sur les comptes du Groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, il a été retenu une période de projection de 5 ans.

Le marché dans lequel évolue le Groupe DUC étant relativement risqué, nous avons retenu un taux d'actualisation avant impôt de 8,6%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe DUC, au 31 décembre 2010, s'élève à 27.194 K€, il n'y a pas lieu à dépréciation. Une évolution du taux d'actualisation de 1 point ne conduirait à aucune dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 161.754.338 € contre 167.822.847 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 3,62%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 897 contre 903 pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 30.885.365 € contre 31.949.366 €, soit une baisse de 3,33%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 167.135.536 € contre 173.071.502 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 3,43%.

Au 31 décembre 2010, le résultat d'exploitation ressort à (4.065.910) € contre (5.760.637) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (221.705) € des produits et frais financiers, il s'établit à (4.287.615) € contre (6.563.390) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel bénéficiaire à hauteur de 1.274.231 € et d'un poste impôt sur les sociétés de (184.219) €, l'exercice clos le 31 décembre 2010 enregistre une perte de (2.829.165) € contre une perte de (6.715.683) € au titre de l'exercice précédent.

5.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (2.829.165) €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de l'intégralité de cette perte au compte report à nouveau, lequel s'élèvera, par conséquent à (27.597.034) €.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à (2.822.154) €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

5.3. Situation des capitaux propres de la société

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2009 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuvés par l'assemblée générale du même jour, aient fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions légales, la Société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue (soit le 31 décembre 2011), réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 15.000 €, correspondant à des amortissements sur des véhicules pris en location et auquel correspond un impôt de 5.000 €uros.

5.5. Réintégration fiscale de frais généraux

Nous vous précisons, pour information, qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats réalisés par la Société DUC au cours des cinq derniers exercices.

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	17.322.998,4 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4€	16.764.998,4 €	12.053.004,6 €
Nombre d'actions ordinaires	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.802.688	1.296.022
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	161.753.046 €	167.822.847 €	181.787.268 €	163.961.624 €	101.714.986 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(171.568) €	(4.407.491) €	(5.539.100) €	4.858.243 €	(1.012.744) €
Impôts sur les bénéfices	(184.219) €	(117.222) €	(144.179) €	(69.398) €	(13.595) €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2.829.165) €	(6.715.683) €	(7.714.704) €	4.407.395 €	(3.366.420) €
Résultat distribué	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Par action : résultat après impôts et participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0,01 €	(2,3) €	(2,89) €	2,73 €	(0,77) €
Par action : résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,51) €	(3,6)	(4,14) €	2,44 €	(2,6) €
Dividende attribué à chaque action	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen des salariés de l'exercice	897	903	895	842	638
Montant de la masse salariale	22.145.344 €	23.005.410 €	21.527.527 €	19.086.708 €	14.131.206 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	8.740.021 €	8.943.956 €	7.584.092 €	7.329.241 €	5.239.860 €

6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous vous rappelons tout d'abord que les données ci-dessous concernent exclusivement la Société DUC, mère du Groupe, et sont donc extraites des comptes sociaux.

6.1. Evolution et ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	31.12.2010			31.12.2009		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes						
Biens	146.426	12.324	158.750	151.218	13.473	164.691
Prestations de services	3.003	1	3.004	3.132	0	3.132
Total	149.429	12.325	161.754	154.350	13.473	167.823

6.2. Ratios économiques

(en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires net	161.754	167.823
Capitaux propres	(2.822)	(9)
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an	1.861	2.563
Dettes fournisseurs	24.911	24.430
Créances clients (nettes de provisions)	19.888	18.482

• ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, ou capacité d'endettement de la Société DUC à plus d'un an a été calculé selon la méthode suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an		

Capitaux propres	N/A*	N/A*

*Ce résultat est négatif

• durée moyenne des dettes fournisseurs

Le « ratio » durée moyenne des dettes fournisseurs a été déterminé comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs		
----- x 360 jours		
Chiffre d'affaires	55 jours	52 jours

Le compte fournisseurs présente un délai moyen de règlement de 55 jours, en légère augmentation en 2010 par rapport à l'exercice précédent.

• durée moyenne des créances clients

Le « ratio » durée moyenne des créances clients a été calculé de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients - provisions		
----- x 360 jours		
Chiffre d'affaires	44 jours	40 jours

En matière de gestion des comptes clients, on constate une augmentation de l'encours de 4 jours par rapport à 2009 en s'établissant à 44 jours pour l'exercice 2010.

6.2. Dettes fournisseurs âgées par échéances (en K€)

	31.12.2010	31.12.2009
Echu	7.295	8.376
De 0 à 30 jours	3.881	3.418
De 31 à 60 jours	2.807	2.234
61 jours et plus	607	2.724
Non échu	15.004	14.565
Total	22.299	22.941

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éléments suivants :

- Effets à payer pour 620 K€
- Fournisseurs, Factures non parvenues pour 1.991 K€ pour lesquelles l'échéance n'est pas connue.

L'encours fournisseur échu concerne principalement la CECAB, fournisseur actionnaire de DUC, qui a accordé des facilités et dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2011, à 6.991 K€.

7. ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

7.1. Risque de liquidité

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC s'élève à 21.409 K€ au 31 décembre 2010 et est constituée exclusivement en euros.

Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ».

Compte tenu du montant restreint de la dette bancaire figurant au passif du bilan, on peut considérer que la capacité d'accès au crédit est limitée et également que le groupe opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail quand il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe fait appel à l'affacturage (représentant 17.006 K€) et à l'escompte.

7.2. Risque de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2010, la Société DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

Le capital remboursé sur les emprunts au cours de l'exercice s'est élevé à 713 K€ avec des intérêts réglés en plus de cette somme pour un montant de 159 K€. Le taux moyen des intérêts versés au cours de l'exercice s'établit à 5,3%. Sur cette même période, les frais financiers supportés par l'entreprise se sont élevés au total à 593 K€ (intérêts d'emprunts inclus).

7.3. Risque de change

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres Sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises et ne détient pas non plus de titres de filiales ou participations en devises. DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

7.4. Risque sur actions

DUC détient, au 31 décembre 2010, 47.447 actions, représentant 2,55% du capital, pour une valeur totale d'achat de 838.441 € et dont la valeur de marché était, à cette date, de 186.698 €.

La sensibilité du résultat de la Société à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la Société.

8. COMPTES CONSOLIDES : RESULTATS - APPROBATION

8.1. Examen des comptes et résultats consolidés

Les comptes annuels consolidés publiés au titre de l'exercice 2010 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées au niveau européen et à leurs interprétations. Les comptes 2010 ont été préparés sur la base des règles de comptabilisation et d'évaluation des transactions découlant des normes IAS/IFRS applicables à la clôture de l'exercice.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRS 2 (amendements) : Transactions intragroupe réglées en trésorerie
- IAS 32 (amendements) : Classement des droits de souscription émis
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2011 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IFRIC 14 (amendement) : Paiements anticipés des exigences de financement minimal
- IAS 24 : Informations à fournir sur les parties liées
- IFRS 9 : Instruments financiers

Il est rappelé que l'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

Un rappel des comptes consolidés de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires du Groupe DUC s'est élevé à 160.805 K€ contre 166.884 K€ pour l'exercice précédent, à périmètre comparable. On peut donc constater une diminution du chiffre d'affaires consolidé de 3,65%.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à (3.739) K€ contre (5.128) K€ pour l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net évolue de (799) K€ en 2009 à (605) K€ au 31 décembre 2010.

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le résultat net s'établit donc à (2.926) K€, dont (2.910) K€ de résultat net part du groupe, en 2010 contre (6.177) K€, dont (6.179) K€ de résultat net part du groupe, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de base par action s'élève à (1,60) € au 31 décembre 2010 contre (3,44) € au titre de l'exercice 2009.

8.2. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat part du Groupe déficitaire à hauteur de (2.910) K€.

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre conseil d'administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Des conventions courantes significatives par leur objet ou leurs implications financières pour les parties ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration ; la liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

10. AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER

PROJET DE NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que Messieurs ALIX et JANNEZ ont démissionné au mois de mai 2010. Compte tenu des délais trop proches, il n'a pas été possible à l'Assemblée Générale du 7 juin 2010 de se prononcer sur leur remplacement.

Nous vous proposons, par conséquent de nommer, en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Guénolé ALIX et Jean-Michel JANNEZ, démissionnaires :

- Madame Mariam CHAMLAL, née le 4 mars 1973 à Marrakech (Maroc), de nationalité française, demeurant 72, rue Berzelius - 75017 PARIS,
- Monsieur Samy KARIM, né le 15 juin 1962 à Beyrouth (Liban), de nationalité française, demeurant 172, rue de la Pompe - 75116 PARIS,

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PROJETS DE DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'EMETTRE DES ACTIONS ET/OU VALEURS MOBILIERES ENTRAINANT IMMEDIATEMENT OU A TERME UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 € de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 € (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le Conseil d'Administration pourra décider que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seront attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.
- de décider, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres du capital ou les valeurs mobilières émises, que le Conseil d'Administration aura la faculté, dans l'ordre qu'il déterminera, soit de limiter conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'émission décidée, soit de répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement, soit d'offrir les titres non souscrits totalement ou partiellement au public en France et, le cas échéant, à l'étranger ;

- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des valeurs mobilières et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder à toute augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de commerce, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, par voie d'émission d'actions, ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de la présente délégation ; en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135, 2^{ème} alinéa, la faculté d'apprécier s'il y a lieu de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation ;
- de prendre acte que la décision d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières donnent droit ;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 Euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ;

- de décider que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur ce plafond global ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 Euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission) et s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) soit, limiter conformément et dans les conditions prévues par la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts de l'émission décidée, soit, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit, les offrir au public en tout ou partie ;
- de décider que le Conseil d'Administration déterminera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport à l'Assemblée Générale, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la présente délégation, étant précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des actions et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Projet d'augmentation du nombre de titres faisant l'objet d'une augmentation de capital

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence pour décider, sur ses seules décisions, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actions émises dans le présent cadre seront émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être décidées et réalisées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 15.000.000 d'Euros susvisé ;
- de décider qu'une telle augmentation de capital pourra être réalisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétences en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions réservées aux salariés

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, dans une durée maximale de dix-huit mois, à une ou plusieurs augmentations de capital sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie :(i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et 3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital, prévue(s) à la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribuées gratuitement dans le présent cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par votre Assemblée Générale ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à 3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourra consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aura, dans les limites de la présente délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront souscrire aux actions émises,
 - fixer, dans les limites légales, les conditions que devront remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la présente délégation,
 - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
 - déterminer que les émissions pourront être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
 - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourra excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
 - conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - et, d'une manière générale, dans les limites de la présente délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- de décider que la présente délégation devra être utilisée par le Conseil d'Administration dans un délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
 - de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la Société.

Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

11.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration (article 13 des statuts)

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur décédé ou démissionnaire ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

11.2. Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est également administrateur. Par une décision du 20 novembre 2002, l'assemblée générale des actionnaires a adopté des modifications statutaires mettant les statuts en conformité avec la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ces dispositions statutaires prévoient notamment la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général de la société. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui dispose donc des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

11.3. Rémunération et avantages

Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de Direction

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société ; cette information porte sur les sommes versées tant par notre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Dirigeants mandataires sociaux

En €	François GONTIER Président du Conseil d'Administration				Joël MARCHAND Directeur Général			
	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2010		31.12.2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000
Rémunération variable								
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature								
Total	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
F. GONTIER Président du Conseil Début de mandat : 26.04.00 Fin de mandat : 2016		X		X		X		X
J. MARCHAND Directeur Général Début de mandat : 31.07.96 Fin de mandat : 2016		X		X	X *			X

Mandataires sociaux non dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2010, comme au titre de l'exercice précédent.

Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

Aucune somme n'a été, dans les comptes sociaux, provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

Il est néanmoins précisé que, par décision du 20 mai 2003, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du versement d'une indemnité forfaitaire à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, en cas de cessation de ses activités au sein du Groupe DUC.

Cette indemnité, d'un montant représentant les deux dernières années de rémunération du Directeur Général, serait versée en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général par le Conseil d'Administration quelle qu'en soit la cause, sauf faute grave ou lourde commise par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité serait également versée en cas d'atteinte par le Directeur Général de la limite d'âge fixée par les statuts et entraînant la fin des fonctions du Directeur Général.

Options d'achat ou de souscription, bons de souscription d'action

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'est détenu par un administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

11.4. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs (au 31 décembre 2010)

Monsieur François GONTIER, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Président du Conseil d'Administration de FMB AQUAPOLE (SA),

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) et de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA) et de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SA),

Gérant de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de COBRAL (SARL), de COBRAL LA CHEZE (SARL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de AMAURY (SCI), de PAVILLON BELVEDERE (SCI), de MAILLOT ARGENTINE (SCI), de MURILLO COURCELLES (SCI) et de PEPINIERE MB (SARL),

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS en qualité de cogérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de H.D.H. (SA),

Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE en qualité de gérant de BOULOGNE SEVRES (SCI).

Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, Administrateur

Représentant permanent de DUC en qualité de Président de CHAROLLES ACCOUVAGE S.A.S., DROME ACCOUVAGE S.A.S., NUTRI-BOURGOGNE S.A.S., SOVIGARD S.A.S, et en qualité de gérant de la SCI DE VARENNES,

Gérant de la SCEA DE VARENNES, SCI DE LA TIRANDIERE ;

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

Monsieur Pascal BRETON, Administrateur

Président du Conseil d'Administration de COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE (SA) et de COMPAGNIE GENERALE LAITIERE (SA),

Président de LA COMPAGNIE DES MAITRES FROMAGERS (Association), de SA CORMAN, de ARIAS, de BONGRAIN ITALIA et de POVLTAVSKE MLEKARNY,

Administrateur de COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE (SA), de COMPAGNIE GENERALE LAITIERE (SA), de CORMAN MILOKO IRELAND Ltd, de SOGEGREEN Ltd, de UNL UK Ltd, de FROMUNION, de ARIAS, de LIPTOVSKA MLIKAREN et de POVLTAVSKE MLEKARNY,

Administrateur délégué de CORMAN SA,

Directeur Général de ALLIANCE LAITIERE EUROPEENNE (SAS) et de BONGRAIN (SA),

Président du Directoire de BONGRAIN INTERNATIONAL (SAS),

Membre du Conseil de Surveillance de COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS (SCA), de PANNONTEJ, de LIPTOVSKA MLIKAREN, de MILEX et de NOVOMILK,

Gérant de CASA BRANZETURILOR,

Représentant permanent de COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE en qualité d'administrateur de CENTRE BRETAGNE LAIT (SA),

Monsieur Jean- Pierre CHAREYRON, Administrateur

Monsieur André MSIKA, Administrateur

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE France (SARL), AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),

Administrateur de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA), de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de la CAISSE LOCALE D'EPARGNE VALENCE PLAINE.

11.5. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé, à l'unanimité, de mettre en place un Comité d'Audit.

Les missions de ce Comité sont les suivantes :

- examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- vérification de la situation de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- vérification des procédures de contrôle de gestion interne.

Le Comité est, en principe, composé d'administrateurs indépendants, et que les Commissaires aux Comptes, les experts comptables de la Société et les membres du service comptable y participent.

Monsieur André MSIKA a été désigné en qualité de membre et de Président de ce Comité, pour une durée indéterminée.

12. INFORMATIONS SOCIALES ET RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

12.1. Informations sociales

Nous vous précisons tout d'abord que les informations présentées ci-après sont relatives à la Société DUC.

Effectifs, embauches, recours au travail temporaire, licenciements

<i>Effectif inscrit</i>	contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	total
31/12/2010	884	8	892
31/12/2009	888	15	903
31/12/2008	930	19	949
<i>Embauches réalisées en 2010 et présents au 31/12</i>			
	contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	total
	19	7	26

<i>Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société recours au travail temporaire</i>		
2010	2009	2008
277 003	297.632	411.782

<i>Licenciements réalisés et motifs</i>			
	2010	2009	2008
Inaptitude physique	5	11	14
Economique	0	0	0
Autres	23	5	6
Total	28	16	20

Organisation du temps de travail

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 44 heures en fonction de l'activité.
- Le site de Riec sur Belon a signé un accord en juin 2010 précisant les délais de prévenance de tout éventuel changement d'horaire, selon l'ampleur de la modification horaire,
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008

Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Ouvriers	1406	1394	1379
Employés	1707	1683	1673
Agents de Maîtrise	2304	2284	2279
Cadres	4531	4348	4220

Augmentation individuelle de 0,8% pour les Agents de Maîtrise au 1^{er} janvier 2010

Rémunération variable correspondant à une enveloppe de 0,8% pour les cadres au 1^{er} janvier 2010

Augmentation collective de 0,9% au 1^{er} juillet 2010 pour les catégories Employé et Ouvrier

	01/07/10	01/01/11
Ouvriers/Employés	0.9%	1.1% + 0.9% au 01/05/11
Techniciens/Agents de Maîtrise		1.2% collectif + 0.6% individuelle
Cadres		0.9% collectif + 0.9% individuelle

Engagement : - de réouverture de la négociation annuelle obligatoire en janvier de chaque année à compter de 2011

- de mise en place d'une mutuelle obligatoire pour les catégories Employé et Ouvrier, dont l'accord a été signé en 2010 pour mise en application en 2011

Répartition des postes et comparaison des rémunérations entre les femmes et les hommes

Répartition des postes	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ouvriers	403	261	413	265	412	269
employés	48	60	49	56	57	73
agents de maîtrise	32	53	35	49	40	53
cadres	11	24	12	23	12	24

salaires moyen (en €)	femmes	hommes	Ecart
31/12/2010	1528	1810	18,4%
31/12/2009	1527	1797	17,7%
31/12/2008	1504	1727	14,7 %

Relations professionnelles et accords collectifs

Les relations sociales en 2010 ont été marquées par :

La négociation et la signature :

- d'un accord dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire,
- d'un accord sur la création d'une mutuelle obligatoire employés et ouvriers.

La tenue de deux réunions ordinaires du CCE.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Accidents du travail avec arrêt		
2010	2009	2008
65	83	50

Formation

Comme tous les ans, la Société aura engagé au titre de la formation professionnelle continue à hauteur de 1,6 % de sa masse salariale.

Le budget formation pour 2010 a été essentiellement consacré aux formations suivantes :

Formation réglementaires (hygiène - sanitaire - secouriste)

Formation remise à niveau

1 Contrat de professionnalisation sur 2010

12.2. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental existantes au sein de la Société DUC et de ses filiales.

Utilisation des ressources naturelles et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement :

Stations d'épuration

En 2010, le site de Chailley a changé de méthode de traitement des boues issues de l'épuration de ses eaux usées. L'épandage a été remplacé par un traitement en bassin filtrant (phytorestauration) limitant ainsi les désagréments vis-à-vis du voisinage et mettant un terme à nos difficultés de stockage des boues. L'objectif pour 2011 est de pérenniser l'exploitation de la station d'épuration qui doit évoluer en corrélation avec l'activité de l'usine.

Les autres sites continuent de travailler à la réduction à la source de la pollution afin de faciliter l'exploitation des installations d'épuration.

Eau

L'évolution de nos activités par l'augmentation de nos capacités de production ou l'ajout de nouveaux process doit nous inciter à redoubler d'effort dans la gestion raisonnée de nos ressources en eau.

Tous nos sites industriels sont dans des démarches actives de contrôle de nos consommations et de recherche d'axes d'économie.

Déchets

Avec l'évolution du cours des matières premières (carton, plastique...) le tri des déchets confirme son intérêt et est désormais bien ancré dans nos méthodes de travail.

Sur le site de Riec sur Belon, le tri du plastique vient de débiter dans le but de constituer des balles compressées.

Energie

La maîtrise de nos consommations énergétiques se confirme être un enjeu stratégique capital.

Des audits énergétiques doivent être réalisés sur les sites de Saint Bauzely et de Riec sur Belon dans le but d'identifier les gisements d'économies et les leviers de maîtrise de nos consommations.

Nous continuons de développer un ensemble de projets destinés à limiter l'impact de l'augmentation du coût des énergies fossiles. (Mise en place de panneaux solaires, méthanisation des déchets avec cogénération électricité/eau chaude...).

Management environnemental et développement durable

Développement durable

Attentif aux principes du développement durable, le Groupe DUC s'est doté d'une équipe de travail dédié à ce sujet. Courant 2010 un audit développement durable a été réalisé sur le site de Chailley en collaboration avec l'ARIA Bourgogne. Cet audit a permis au comité de direction de fixer les lignes directrices qui permettront à DUC d'avancer dans cette démarche d'équilibre alliant maîtrise de l'environnement, développement social et pérennité économique.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

La démarche ISO 14001

Un audit de suivi de certification ISO 14001 du site de Chailley s'est déroulé avec succès en octobre 2010. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer.

Cette certification nous aide notamment à assurer la conformité de nos activités aux dispositions législatives et réglementaires.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement :

Néant

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Néant

Responsabilité sociale

DUC joue un rôle important dans les zones où est implantée son activité, elle participe de la consolidation du tissu social en zones rurales assez défavorisées.

Ainsi, DUC est très impliquée dans l'ensemble de la filière qu'elle maîtrise, notamment, d'une part, dans le cadre du contrat exclusif conclu avec l'ensemble de ses éleveurs et, d'autre part, de ses usines d'aliments qui travaillent le fruit d'une collecte locale en céréales.

Au niveau industriel, DUC favorise, tant que possible, les différents prestataires locaux en maintenance et en logistique nécessaires.

Au niveau social, DUC œuvre à la garantie de l'emploi au niveau local et a mis en place un certain nombre de commissions destinées à favoriser ses salariés (mutuelle, gestion prévisionnelle des carrières, seniors, égalité hommes/femmes).

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDES

A - Etat du résultat global

Données en K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/09 publié
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1, 23	160 805	166 884	188 154
Autres produits de l'activité				
Achats consommés	24	(78 736)	(84 213)	(95 104)
Charges de personnel	28	(31 546)	(32 486)	(37 427)
Charges externes	25	(47 404)	(47 772)	(51 466)
Impôts et taxes		(3 701)	(2 603)	(3 126)
Dotations aux amortissements	26	(2 685)	(3 507)	(4 753)
Dotations et reprises de provisions	27	(1 571)	(286)	(35)
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	3.12	672	(1 739)	(1 594)
Autres produits d'exploitation	29	487	836	902
Autres charges d'exploitation	30	(60)	(242)	(368)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(3 739)	(5 128)	(4 817)
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
RESULTAT OPERATIONNEL	3.2	(3 739)	(5 128)	(4 817)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		86	10	134
Coût de l'endettement financier brut	31	(691)	(809)	(1 015)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(605)	(799)	(881)
Autres produits financiers	32	3 271	141	128
Autres charges financières	33	(1 765)	(342)	(343)
Impôt sur les résultats	34		(1)	(78)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			(186)	(186)
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		(2 838)	(6 315)	(6 177)
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession	16.2	(88)	138	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(2 926)	(6 177)	(6 177)
Part du groupe		(2 910)	(6 179)	(6 179)
Intérêts minoritaires		(16)	2	2
Résultat net de base par action (en euros)	35		(3.44)	(3.44)
Résultat net dilué par action (en euros)	35		(3.44)	(3.44)
Produits et charges non comptabilisés en résultat		6		
- Réévaluation des terrains		6		
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(2 920)	(6 177)	(6 177)
Part du groupe		(2 904)	(6 179)	(6 179)
Intérêts minoritaires		(16)	2	2

B - Etat de la situation financière

Données en K€			
ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	3.5, 5	399	258
Immobilisations corporelles	3.6, 6	26 795	33 463
Immeubles de placement	3.7, 7		171
Participations entreprises associées			
Titres disponibles à la vente			
Autres actifs non courants	10	2 131	2 277
Actifs d'impôts différés	3.22, 11	163	192
Actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		29 488	36 361
ACTIFS COURANTS			
Actifs biologiques	3.12, 12	6 434	5 577
Stocks	3.13, 13	8 234	9 613
Clients et comptes rattachés	14	19 710	18 733
Autres actifs courants	14	3 322	7 472
Actif d'impôt exigible	14	83	2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.15, 15	189	1 076
TOTAL ACTIFS COURANTS		37 972	42 473
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.11, 16	2 150	4 779
TOTAL ACTIF		69 610	83 613
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	17.1	17 323	17 323
Autres réserves	17.2	(9 951)	(3 778)
Titres en auto-contrôle	3.16	(838)	(838)
Résultat de l'exercice		(2 910)	(6 179)
Capitaux propres part du groupe		3 624	6 528
Interêts minoritaires		42	58
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 666	6 586
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	18	2 361	2 241
Emprunts et dettes financières à long terme	19	3 378	5 750
Passif d'impôts non courants	3.22, 11		193
Autres passifs non courants	19	2 134	2 030
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		7 873	10 214
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	18	52	324
Emprunts à court terme	19	18 730	19 867
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	19	1 367	1 917
Fournisseurs et autres créditeurs		24 619	26 915
Passif d'impôt courants		1 005	2 228
Autres passifs courants	20	12 135	15 210
TOTAL PASSIFS COURANTS		57 908	66 461
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.11, 16	163	352
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		69 610	83 613

C - Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en K€			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées		-2 926	-6 177
Résultat net des activités cédées		-88	
Résultat net des activités poursuivies		-2 838	-6 177
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		3 033	4 700
- Plus-values de cession		-1 370	398
- Perte de valeur des actifs destinés à être cédés		984	
- Quote part dans les sociétés mises en équivalence			186
Marge brute d'autofinancement		-191	-814
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	21	86	4 056
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		-105	3 242
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées		-578	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-683	3 242
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5	-207	-163
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	-1 365	-1 720
Variation des autres immobilisations financières	10	-274	597
Remboursement de prêts		15	20
Cession d'immobilisations		49	66
Incidence des variations de périmètre		4 362	-10
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		2 580	-1 210
Flux de trésorerie d'investissements nets utilisés par les activités arrêtées		96	
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Emissions d'emprunts			200
Remboursements d'emprunts		-1 310	-2 215
Variation des comptes courants long terme		-100	-300
Variation des autres dettes financières		-24	-30
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies		-1 434	-2 345
Flux de trésorerie d'investissements nets utilisés par les activités arrêtées		-309	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 743	-2 345
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie		250	-313
Trésorerie d'ouverture	15	-18 791	-18 478
Trésorerie d'ouverture des activités poursuivies		-18 320	-18 478
Trésorerie d'ouverture des activités arrêtées		-471	
Trésorerie de clôture des activités poursuivies	15	-18 541	-18 791

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Produits et charges non comptabilisés en résultat	Titres en autocontrôle	Total Capitaux propres part du Groupe IFRS	Intérêts minoritaires IFRS	CAPITAUX PROPRES IFRS
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/08	1 862 688	17 323	7 386	-13 694	2 530	-838	12 707		12 707
Résultat de l'exercice				-6 179			-6 179	2	-6 177
Variation de périmètre								56	56
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/09	1 862 688	17 323	7 386	-19 873		-838	6 528	58	6 586
Résultat de l'exercice				-2 910			-2 910	-16	-2 926
Réévaluation des terrains					6		6		6
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/10	1 862 688	17 323	7 386	-22 783	6	-838	3 624	42	3 666

E - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros sauf indication différente)

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Informations générales

La société Duc a été constituée le 25 août 1972 sous la forme à responsabilité limitée puis a été transformée le 30 décembre 1978 en société anonyme de droit français à conseil d'administration.

La durée de la société a été fixée à 30 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et a été prorogée de 30 années par l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 1996 et expirera le 7 octobre 2032 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts. Le siège social est situé à Chailley (89770), Grande rue. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Joigny sous le numéro 722 621 166.

L'action Duc est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment C depuis 1998.

La société Duc, mère du groupe, est non seulement une société holding, mais elle exerce également des activités économiques propres puisque Duc exploite deux couvoirs ainsi que deux unités d'abattage, découpe et conditionnement de volailles.

Duc maîtrise en effet l'ensemble des paramètres de sa production, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits label rouge, certifiés et standards obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc commercialise les espèces de volailles poulet et dinde, en entier et en découpe. Sa gamme est complétée avec des produits festifs (chapon et dinde entière) pour la période de Noël et « Les Estivales », produits pour le barbecue composés de brochettes et produits épicés. Duc adapte également ses gammes pour répondre aux évolutions du marché et confirmer sa présence sur tous les créneaux de consommation.

1.2. Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'année 2010, le Groupe DUC s'est attaché à suivre les axes stratégiques définis au cours l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par la cession de différents actifs non stratégiques.

Ainsi, après avoir redressé l'exploitation de COBRAL, spécialisée dans les produits traiteur à base de pâte feuilletée et les produits de snacking, DUC a trouvé, au sein du Groupe CECAB, un partenaire permettant de pérenniser l'emploi et de redonner à sa filiale une dynamique en termes commerciaux et d'innovation.

La cession a été réalisée, à effet du 30 juin 2010, pour un montant de 3,1 millions d'euros. La plus-value réalisée est de 1,3 millions d'euros.

Des négociations portant sur la cession du site de Plumelin ont été engagées avant le 31 décembre 2010, avec un partenaire en mesure d'assurer la poursuite de l'activité du site sur le long terme. Celles-ci se sont concrétisées le 31 mars 2011 par la cession des actifs corporels (bâtiments et terrains) et incorporels (fonds de commerce) de ce site. La cession, portant effet à cette même date, est assortie d'un contrat de prestations qui permet à Duc de conserver ses clients RHF surgelés. L'intégralité des effectifs du site est conservée par l'acquéreur.

Sur le plan commercial, l'année 2010 a été marquée par un premier semestre difficile pour les marques distributeurs, mais la situation a évolué positivement en faveur d'un retour à la croissance au dernier trimestre.

Les augmentations continues du cours des matières premières nous ont amenés à engager d'après négociations avec les distributeurs. Nous sommes parvenus à faire passer une première hausse tarifaire, de l'ordre de 5%, courant novembre 2010 et une seconde demande de revalorisation a été initiée fin 2010.

La filière dinde reste déficitaire malgré les différentes actions engagées et nous a amené à faire évoluer la situation très sensiblement au moyen d'une réduction des mises en place de manière à réduire les coûts de revient et, dans le même temps, d'optimiser la valorisation des produits.

Notre engagement dans la filière non OGM a été récompensée par la mise en place par CARREFOUR d'une communication sur les produits certifiés à sa marque, ainsi que les produits certifiés à marque DUC, à compter de novembre.

Au regard du succès enregistré quant à l'optimisation des performances de nos sites industriels, le programme d'amélioration continue été généralisé et cette démarche a été déclinée en partie sur les fonctions commerciales et qualité.

1.3. Perspectives d'avenir

La hausse du cours des matières premières va entraîner, en 2011, une hausse sensible du prix de nos produits dans les linéaires.

Malgré tout, la volaille et le poulet en particulier devraient bénéficier d'un atout supplémentaire par rapport aux autres filières animales, grâce à leur plus faible indice de consommation d'aliment.

Au sein de la filière volaille, les produits certifiés à marque distributeur devraient connaître à nouveau une évolution très positive grâce à leur positionnement prix face notamment aux produits labels.

Au cours de l'exercice, nous avons engagé des discussions en vue de prendre des parts de marchés chez deux distributeurs auprès desquels notre activité reste anormalement faible et qui pourraient s'orienter à leur tour vers une gamme de produits certifiés à leur propre marque.

Pour faire face aux développements futurs de la filière poulet, nous avons motivé les éleveurs et un plan de construction de 35 bâtiments d'élevage permettant à une vingtaine de nouveaux éleveurs de rejoindre notre organisation est actuellement en cours. Il sera achevé fin 2012.

Notre objectif sur l'exercice 2011 est de revenir à une exploitation positive avec la mise en place d'un plan d'actions relatif à la filière dinde visant à réduire considérablement ses pertes.

A la fin du premier semestre de l'exercice, DUC devrait arrêter de commercialiser des poulets fermiers Label Rouge.

Nous envisageons de commercialiser, à compter de la fin de l'année, les premiers poulets BIO à marque DUC.

En terme de partenariat, les accords signés en 2010 avec la coopérative VALSOLEIL vont permettre d'accroître la production du couvoir de CREST et de pérenniser la filière volaille dans le Sud Est de la France.

1.4. Répartition du capital au 31/12/2010

Actionnaires	Nombre de titres			% du capital
	Au porteur	Au nominatif	Total	
Financière Duc		807 797	807 797	43.37%
Verneuil Participations		403 158	403 158	21.64%
Verneuil et Associés		157	157	0.01%
<i>Sous total Groupe Verneuil</i>		<i>1 211 112</i>	<i>1 211 112</i>	<i>65.02%</i>
CECAB		313 333	313 333	16.82%
Public	189 582	1 214	190 796	10.24%
CAFO		40 000	40 000	2.15%
Groupe BONGRAIN		60 000	60 000	3.22%
Auto détention	47 447		47 447	2.55%
TOTAL	237 029	1 625 659	1 862 688	100.00%

Le Groupe DUC fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Verneuil.

1.5. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRS 2 (amendements) : Transactions intragroupe réglées en trésorerie
- IAS 32 (amendements) : Classement des droits de souscription émis
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2011 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IFRIC 14 (amendement) : Paiements anticipés des exigences de financement minimal
- IAS 24 : Informations à fournir sur les parties liées
- IFRS 9 : Instruments financiers

1.6. Présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4.2 Périmètre de consolidation.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture et qui sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Continuité d'exploitation : Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2010 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs ;
- l'aboutissement des négociations sur les cessions en cours au 31 décembre 2010 telles que précisées dans la note « Faits majeurs de l'exercice » ;
- des prévisions d'exploitation positives.

2. MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1. Estimations de la Direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

2.2. Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

2.3. Date d'arrêt des comptes

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre.

2.4. Elimination des opérations et comptes réciproques

Toutes les opérations et comptes réciproques ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupe font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées et des coentreprises, sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement. Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

2.5. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La filiale Bulgare étant une filiale autonome, la conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis ses comptes à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

2.6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par les IFRS. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisé en goodwill.

Quand la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, le Groupe comptabilise le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. Les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale se font dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

3.2. Résultat opérationnel

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les autres produits et charges opérationnelles sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La loi de Finances pour 2010 votée en décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle. La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe considère que les deux composantes de la CET relèvent de la même classification en charge opérationnelle.

3.3. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.
- Le résultat de cession de Cobral.

3.4. Résultats par action

Les résultats par action sont calculés conformément à la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Comme il n'existe pas d'instrument donnant droit à un accès différé au capital de Duc, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.5. Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables, tels que les logiciels, et des droits au bail.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Concessions, brevets, licences	2 à 8 ans linéaire
Autres immobilisations incorporelles	1 à 10 ans linéaire

Cas particulier des frais de recherche et développement

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il instaure périodiquement des programmes de recherche et développement. Dans le cadre des activités du Groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche comptabilisés en charges conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles.

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Généralités

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles.

3.6.2. Amortissements des immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	5 à 67 ans linéaire
Installations et agencements	3 à 50 ans linéaire
Matériel et outillage	1 à 50 ans linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans linéaire

3.6.3. Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.7. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital apporté ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe a choisi de comptabiliser ultérieurement à leur acquisition les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti, soit à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément au modèle décrit dans la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphe 30.

Les principales durées d'utilité retenues sont 15 ans, 20 ans et 35 ans.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement.

3.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le caractère spécifique de l'actif.

3.8.1. Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

3.8.2. Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.9. Autres actifs financiers

Lorsqu'ils existent, les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'estimation si celle-ci est inférieure.

La valeur d'estimation des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe et est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette ré-estimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'estimation est inférieure au coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes.

Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les prêts long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

3.10. Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 sont sortis du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés aux actifs.

3.11. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue, la vente devant être hautement probable.

Une activité est considérée comme abandonnée selon les critères identiques à ceux utilisés pour déterminer les actifs destinés à être cédés.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3.12. Actifs biologiques

Un actif biologique est un animal ou une plante vivant.

Sont des actifs biologiques :

- Les futurs reproducteurs
- Les reproducteurs (poules pondeuses et mâles reproducteurs)
- Les œufs à couver
- Les volailles de chair

Les méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient car il n'existe aucune valeur de marché. La production des futurs reproducteurs n'est prévue que sur contrat.
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque œuf à couver produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.
- Les œufs à couver sont évalués ainsi :
 - o les œufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de œufs acquis à l'extérieur ;
 - o les œufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.
- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :
 - o Volaille « 100% végétal » : valorisation au prix du marché ;
 - o Volaille certifiée : valorisation au prix de revient car il n'existe pas de marché pour la volaille certifiée.

De plus, nous procédons à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

3.13. Stocks

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix du marché, après déduction des coûts de commercialisation.

3.14. Créances d'exploitation

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les SICAV sont évaluées au cours du jour correspondant à la date de clôture de l'exercice.

3.16. Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.17. Pertes de valeur des actifs

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Au 31/12/2010, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu une période de projection de 5 ans.

Le marché dans lequel évolue le groupe DUC étant relativement risqué. Nous avons retenu un taux d'actualisation avant impôt de 8,6%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe DUC au 31/12/2010 de 27 194 K€ ne nécessite pas de dépréciation. Une évolution du taux d'actualisation de 1 point ne conduirait à aucune dépréciation.

3.17.1. Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. La valeur recouvrable des placements détenus jusqu'à leur échéance et des créances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des instruments financiers. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

3.17.2. Reprise d'une perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3.18. Passifs financiers et instruments dérivés

3.18.1. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur emprunt sont présentés sur la ligne « Emprunts à court terme » du bilan.

3.18.2. Instruments hybrides et instruments dérivés

Il n'existe pas d'instruments dérivés dans le Groupe, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun instrument financier ou autre contrat présentant les trois caractéristiques décrites au paragraphe 9 de la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation.

3.19. Gestion des risques

Il est procédé à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2010 est de 31% de nos besoins estimés pour 2011.

Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 111 000 tonnes (dont 34 050 tonnes couvertes).

3.20. Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages à long terme

3.20.1. Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculées par une méthode actuarielle et il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié.

En ce qui concerne les modalités de départ à la retraite, l'hypothèse retenue est un départ à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein.

Les âges de départ à la retraite (excepté pour les salariés de l'établissement Gouaix) sont de 64 ans pour les cadres et 63 ans pour les techniciens.

Pour les employés et les ouvriers, l'âge de départ à la retraite a été modifié pour l'adapter à la réforme de la Loi des Retraites (61 ans pour les employés ou ouvriers nés avant 1954, puis 62 ans progressivement).

L'impact de cette modification a été traité en Coût des Services Passés à étaler pendant la durée résiduelle d'activité des effectifs concernés à partir du 1er janvier 2011.

Le barème des droits pour le personnel non-cadre a été modifié suite à l'accord du 31 décembre 2009 portant actualisation de la convention. L'impact de cette modification a été traité en Coût des Services Passés à étaler pendant la durée résiduelle d'activité des effectifs concernés à partir du 1er janvier 2010.

Pour Gouaix, l'âge de départ en retraite est 65 ans pour l'ensemble des salariés, comme prévu par la convention collective à laquelle est rattaché cet établissement.

Le taux d'actualisation retenu est de 4,50%.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0,90% pour l'ensemble des effectifs.

3.20.2. Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

3.20.3. Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

3.21. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

3.22. Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010

4.1. Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

Les titres de la société Cobral ont été cédés le 30/06/10 pour un prix de 3 100 K€.

4.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

RAISON SOCIALE	SIREN	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Résultat net après impôt 31/12/10
DUC, 89 Chailley	722 621 166			Mère	-2 829
Sociétés consolidées					
CHAROLLES ACCOUVAGE, 89 Chailley	382 094 092	100.00	100.00	IG	38
DRB, Bulgarie		51.00	51.00	IG	-33
DROME ACCOUVAGE, 89 Chailley	343 580 981	100.00	100.00	IG	40
DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, 89 Chailley	433 278 892	69.96	69.96	IG	-5
NUTRI-BOURGOGNE, 89 Chailley	401 735 352	100.00	100.00	IG	44
ROTISSERIE DUC DIJON, 89 Chailley	448 423 053	100.00	100.00	IG	-6
SCEA DE VARENNES, 89 Chailley	384 018 644	99.90	99.90	IG	50
SCI DE LA TIRANDIERE, 89 Chailley	390 363 463	100.00	100.00	IG	-1
SCI DE VARENNES, 89 Chailley	385 025 440	100.00	100.00	IG	-2
SOVIGARD, 89 Chailley	339 457 178	100.00	100.00	IG	60

IG : intégration globale

La société Dialzo, dont Duc détient 38.77% du capital, est en liquidation judiciaire. Cette société est déconsolidée depuis le 01/07/09.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2009	Acquisitions	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
Marques	23				23
Logiciels	612	208		-12	808
Droit au bail	70		-10		60
Autres immos incorporelles					
TOTAUX	705	208	-10	-12	891

AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
Logiciels	406	93	-7		492
Droit au bail	41			-41	
Autres immos incorporelles					
TOTAUX	447	93	-7	-41	492

VALEURS NETTES	31/12/2009				31/12/2010
Marques	23				23
Logiciels	206				316
Droit au bail	29				60
Autres immos incorporelles					
TOTAUX	258				399

Il n'y a pas actuellement de programmes de développement figurant dans les immobilisations incorporelles.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Réévaluation des terrains	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
Terrains	3 131			6			3 137
Terrains en crédit-bail	379				-364		15
Constructions	28 487	62	-105		-95	300	28 649
Constructions en crédit-bail	4 371				-3 418		953
Matériel et outillage	18 497	621	-110		-3 897	-8	15 103
Matériel et outillage en crédit-bail	5 417				-340		5 077
Autres immobilisations corporelles	753	105	-3		-122	13	746
Autres immos corporelles en crédit-bail	422		-391		-19		12
Immobilisations en cours	2	586			-2	16	602
TOTAUX	61 459	1 374	-609	6	-8 257	321	54 294

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2009	Dotations	Reprises / cessions	Réévaluation des terrains	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
Terrains	1	1					2
Terrains en crédit-bail							
Constructions	13 021	969	-105		-49	37	13 873
Constructions en crédit-bail	930	161			-615		476
Matériel et outillage	10 372	1 580	-83		-2 216	4	9 657
Matériel et outillage en crédit-bail	2 792	432			-243		2 981
Autres immobilisations corporelles	474	93	-1		-56		510
Autres immos corporelles en crédit-bail	406	3	-391		-18		
TOTAUX	27 996	3 239	-580		-3 179	41	27 499

VALEURS NETTES	31/12/2009				31/12/2010
Terrains	3 130				3 135
Terrains en crédit-bail	379				15
Constructions	15 466				14 776
Constructions en crédit-bail	3 441				477
Matériel et outillage	8 125				5 446
Matériel et outillage en crédit-bail	2 625				2 096
Autres immobilisations corporelles	279				236
Autres immos corporelles en crédit-bail	16				12
Immobilisations en cours	2				602
TOTAUX	33 463				26 795

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée par un rapport d'expert et par référence directe à un prix de marché pour les terrains dans l'Yonne (réf : SAFER de Bourgogne 2005).

Les immobilisations du site de Plumelin sont classées en actifs détenus en vue de la vente depuis le 31/12/2009.

7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

VALEURS BRUTES	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	31/12/2010
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail	200			-200	
TOTAUX	257			-200	57

AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/12/2010
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail	29	7		-36	
TOTAUX	86	7		-36	57

VALEURS NETTES	31/12/2009	31/12/2010
Constructions		
Constructions en crédit-bail	171	
TOTAUX	171	

8. LOCATION-FINANCEMENT

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	TOTAUX
Valeur nette comptable des biens en crédit-bail	2 108	492	2 600
<i>Montant des redevances restant à payer</i>	<i>2 074</i>		<i>2 074</i>
A moins d'un an	552		552
De 1 à 5 ans	1 522		1 522
A plus de 5 ans			

9. LOCATION SIMPLE

Loueurs	Loyers versés en 2010	Loyers versés en 2009
Location de camions avec chauffeurs	3 048	3 009
Location de véhicules de société	209	235
TOTAUX	3 257	3 244

Les camions avec chauffeurs sont utilisés essentiellement pour le transport des volailles vivantes.

10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

VALEURS BRUTES	31/12/2009	Acquisitions	Cessions et remboursements	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
Titres de participations non consolidés	143					143
Prêts et autres immos fin.	2 288	274	-120	-300		2 142
TOTAUX	2 431	274	-120	-300		2 285

PROVISIONS	31/12/2009	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2010
/ Titres de participations non consolidés	143					143
/ Prêts et autres immos fin.	11					11
TOTAUX	154					154

VALEURS NETTES	31/12/2009	31/12/2010
/ Prêts et autres immos fin.	2 277	2 131
TOTAUX	2 277	2 131

Au poste prêts et autres immobilisations financières figure le fonds de garantie de l'affacturage qui représente 10% de l'encours clients cédé.

11. IMPOTS DIFFERES

Le tableau suivant présente l'analyse des bases d'imposition.

LIBELLE DES BASES	31/12/2010		31/12/2009		VARIATION
	BASES D'IDA	IDA	BASES D'IDA	IDA	
Reclassement des subventions en produits constatés d'avance	865	288	942	314	-26
Provision pour indemnités de retraite	2 084	695	1 898	633	62
Organic	307	102	352	117	-15
Provision pour autres avantages long terme	176	59	172	57	1
Effort construction	96	32	113	38	-6
Déficits fiscaux	2 987	996	5 933	1 978	-982
Provisions non déductibles	143	48	153	51	-3
Autres bases d'actifs d'impôts	66	22	84	28	-6
TOTAUX	6 724	2 241	9 647	3 216	-974

LIBELLE DES BASES	31/12/2010		31/12/2009		VARIATION
	BASES D'IDP	IDP	BASES D'IDP	IDP	
Provisions réglementées	2 187	729	2 260	753	-24
Réévaluation des immobilisations	2 733	911	4 515	1 505	-594
Crédit-bail	1 031	344	2 646	882	-538
Provision / titres d'autocontrôle	652	217	470	157	61
Provisions sur C/C groupe	121	40	336	112	-72
TOTAUX	6 724	2 241	10 227	3 409	-1 168

IMPOT DIFFERE NET			
		-580	-193

Reclassement en "Passifs classés comme détenus en vue de la vente"		
	163	193

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES PASSIFS D'IMPOTS NON COURANTS		
	163	

Les impôts différés sont présentés en nets cumulés par entité fiscale.

L'impôt différé passif de 163K€ au 31/12/10 (193 K€ au 31/12/09) concerne l'activité du site de Plumelin et a donc été reclassé au poste « Passifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Au 31/12/2010, des impôts différés ont été activés sur une partie des déficits fiscaux du groupe fiscal Duc. Le montant activé correspond aux impôts différés passifs nets du groupe fiscal soit 982 K€ (1 093 K€ au 31/12/2009).

Le montant des impôts différés potentiellement activables au titre des déficits reportables s'élève à 9 924 K€.

12. ACTIFS BIOLOGIQUES

12.1. En valeur

VALEURS BRUTES	31/12/2010	31/12/2009
Futurs reproducteurs	396	406
Reproducteurs	802	748
Œufs à couvrir	612	685
Volailles de chair	4 624	3 738
TOTAUX	6 434	5 577

PROVISIONS	31/12/2010	31/12/2009
Futurs reproducteurs		
Reproducteurs		
Œufs à couvrir		
Volailles de chair		
TOTAUX		

VALEURS NETTES	31/12/2010	31/12/2009
Futurs reproducteurs	396	406
Reproducteurs	802	748
Œufs à couvrir	612	685
Volailles de chair	4 624	3 738
TOTAUX	6 434	5 577

12.2. En volume

En nombre de "têtes"	31/12/2010	31/12/2009
Futurs reproducteurs	58 895	58 954
Reproducteurs	122 260	115 795
Œufs à couvrir	1 908 735	2 131 450
Volailles de chair	4 624 189	4 191 436
TOTAUX	6 714 079	6 497 635

13. STOCKS

VALEURS BRUTES	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières et approvisionnements	4 264	4 106
Produits finis	4 750	6 138
TOTAUX	9 014	10 244

PROVISIONS	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières et approvisionnements		
Produits finis	780	631
TOTAUX	780	631

VALEURS NETTES	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières et approvisionnements	4 264	4 106
Produits finis	3 970	5 507
TOTAUX	8 234	9 613

Les stocks liés au site de Plumelin avaient été classés comme actifs détenus en vue de la vente au 31/12/09. Ils ont été reclassés en stocks au 31/12/10, puisqu'ils ne sont plus destinés à la vente.

14. CREANCES

14.1. Détail des créances

VALEURS BRUTES	31/12/2010	31/12/2009
Clients	19 687	18 723
Clients douteux	615	582
Créances fiscales et sociales	1 864	2 758
Avances et acomptes versés sur commandes	165	241
Charges constatées d'avance	158	266
Autres créances d'exploitation	22 255	25 338
Actif d'impôt exigible	83	2
TOTAUX	44 827	47 910

PROVISIONS	31/12/2010	31/12/2009
Provision sur clients douteux	592	572
Provisions sur autres créances d'exploitation	21 120	21 131
TOTAUX	21 712	21 703

VALEURS NETTES	31/12/2010	31/12/2009
Clients	19 687	18 723
Clients douteux	23	10
<i>Sous-total Clients et comptes rattachés</i>	<i>19 710</i>	<i>18 733</i>
Créances fiscales et sociales	1 864	2 758
Avances et acomptes versés sur commandes	165	241
Charges constatées d'avance	158	266
Autres créances d'exploitation	1 135	4 207
<i>Sous-total Autres actifs courants</i>	<i>3 322</i>	<i>7 472</i>
Actif d'impôt exigible	83	2
TOTAUX	23 115	26 207

Les autres créances d'exploitation intègrent 21 074 K€ de compte courant envers BSA Bourgoin et BSAD totalement provisionnés.

14.2. Echancier des créances

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an, à l'exception des créances fiscales et sociales sur lesquelles DUC bénéficie d'un moratoire de 36 mois depuis juillet 2009.

15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

15.1. Décomposition de la trésorerie brute

VALEURS BRUTES	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à terme et actions	1	642
Disponibilités	188	540
TOTAUX	189	1 182

PROVISIONS	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à terme et SICAV		106
Disponibilités		
TOTAUX		106

VALEURS NETTES	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à terme et SICAV	1	536
Disponibilités	188	540
TOTAUX	189	1 076

15.2. Décomposition de la trésorerie nette / Rapprochement de la trésorerie nette avec la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie brute	189	1 076
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	-18 730	-19 867
Trésorerie nette	-18 541	-18 791

16. ACTIFS ET PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

16.1. Site industriel de Plumelin

Le désengagement progressif des marchés restauration hors foyer à l'égard des produits surgelés nous a obligé à envisager une solution pour le site de Plumelin qui se trouve en situation de sous activité chronique. DUC souhaite céder le site industriel mais conserver si possible l'activité en la transférant sur d'autres sites. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5 puisqu'il ne s'agit ni d'une activité que le groupe cède, ni d'une activité que le groupe arrête.

Seuls les immobilisations incorporelles et corporelles et le crédit-bail immobilier ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

	31/12/2010	31/12/2009
<i>Immobilisations incorporelles - Valeur brute</i>	2	2
<i>Immobilisations incorporelles - Amortissements / Dépréciations</i>	-1	
Sous-total Immobilisations incorporelles	1	2
<i>Immobilisations corporelles - Valeur brute</i>	4 474	4 751
<i>Immobilisations corporelles - Amortissements / Dépréciations</i>	-2 325	-1 345
Sous-total Immobilisations corporelles	2 149	3 406
Stocks et encours		1 371
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	2 150	4 779

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts différés passifs	163	192
Dettes financières		160
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	163	352

Les immobilisations valorisées à 2 150 K€ (prix de vente prévisionnel) ont fait l'objet d'une dépréciation de 984 K€.

	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	2		2
Immobilisations corporelles	4 474	-1 342	3 132
TOTAUX avant perte de valeur	4 476	-1 342	3 134

Perte de valeur des immobilisations **-984**

Actifs destinés à être cédés **2 150**

16.2. Activités abandonnées : Cobral et Cobral Lachèze

16.2.1. Détermination de la plus-value de cession des titres

	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	14
Immobilisations corporelles	5 060
Immeubles de placement	164
Besoin en fonds de roulement	1 178
Trésorerie	-1 262
Impôts différés passifs	-172
Provisions pour risques et charges	-432
Dettes financières	-1 440
Contrepartie des éliminations intragroupe	-1 354
Valeur nette comptable des activités cédées	1 756

Prix de cession **3 100**

Plus-value de cession réalisée **1 344**

16.2.2. Ventilation du résultat des activités abandonnées

	31/12/2010
<i>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</i>	10 369
Achats consommés	-5 784
Charges de personnel	-2 528
Charges externes	-2 430
Impôts et taxes	-217
Dotations aux amortissements	-623
Dotations et reprises de provisions	-208
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	1 260
Autres produits et charges d'exploitation	138
RESULTAT OPERATIONNEL	-23
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	
Coût de l'endettement financier brut	-83
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-83
Autres produits et charges financiers	-3
(Charge) / Produit d'impôt	21
RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRETEES	-88

17. CAPITAUX PROPRES

17.1. Capital social

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre de titres	1 862 688	1 862 688
Valeur nominale (en euros)	9.3	9.3
CAPITAL SOCIAL	17 322 998	17 322 998
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	47 447	47 447
Nombre d'actions en circulation	1 815 241	1 815 241

Aucune distribution de dividende relative à l'exercice 2010 n'est prévue en 2011.
Il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

17.2. Décomposition des autres réserves

	31/12/2010	31/12/2009
Prime d'émission	7 385	7 385
Report à nouveau	-24 768	-18 052
Ecart de réévaluation société mère	544	544
Réserves consolidées	6 888	6 345
Autres réserves	-9 951	-3 778

18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

18.1. Variation des provisions court terme et long terme

	PROVISIONS LONG TERME				PROVISIONS COURT TERME		
	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour médailles du travail	Provisions pour autres avantages long terme	TOTAL	Provisions pour litiges prudhommaux	Provisions pour autres litiges	TOTAL
Valeur au 31/12/2009	1 897	318	26	2 241	106	218	324
Augmentation des provisions	405		3	408		30	30
Montants repris utilisés	-5			-5	-10	-100	-110
Montants repris non utilisés					-44		-44
Variation de périmètre	-213	-70		-283		-148	-148
Valeur au 31/12/2010	2 084	248	29	2 361	52		52

18.2. Provisions pour indemnités de retraite

	31/12/2010	31/12/2009
Charges à payer (passif net au bilan)	2 084	1 897
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)		
Montant net reconnu au bilan	2 084	1 897

Composantes à inscrire au compte de résultat

	31/12/2010	31/12/2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	105	163
Amortissement des coûts des services passés, droits non acquis	83	-48
Coût de l'actualisation	84	126
Amortissement des (gains) ou pertes actuariels	128	-504
Charge (produit) de l'exercice	400	-263

Evolution des provisions au cours de l'exercice (passifs)

	31/12/2010	31/12/2009
Defined Benefit Obligation (engagement) à l'ouverture de l'exercice	1 897	2 192
Effet des modifications de plan (au 1er décembre)	83	-48
Variation de périmètre	-213	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	105	163
Coût de l'actualisation	84	126
Prestations payées		-32
(Gains) ou pertes actuariels reconnus au cours de l'exercice	128	-504
Defined Benefit Obligation (engagement) à la clôture de l'exercice	2 084	1 897

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1. Endettement net

	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières à long terme	3 378	5 750
Partie courante des dettes financières à long terme	1 367	1 917
Autres passifs non courants	2 134	2 030
Dettes financières à court terme	18 730	19 867
Dettes financières	25 609	29 564

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes financières	25 609	29 564
Trésorerie active	189	1 076
Endettement net	25 420	28 488

* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Taux d'emprunt à long terme (fixe) : 5.30%

Taux d'emprunt à court terme (fixe) : Euribor 3 mois + 0.8%

19.2. Echéance des passifs financiers

	Montant	A 1 an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit à plus d'un an à l'origine	2 736	875	1 861	
Dettes financières de crédit-bail à un an maximum à l'origine	18 730	18 730		
Autres dettes financières	1 903	467	1 436	
Autres passifs non courants	106	25	81	
	2 134	300	1 834	
31/12/2010	25 609	20 397	5 212	-
31/12/2009	29 564	22 084	7 304	176

* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Dans les emprunts auprès des établissements de crédit est inclus l'affacturage pour un montant de 17 006 K€ (17 474 K€ au 31/12/2009).

A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients car la gestion du poste clients est conservée par la société Duc.

La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie, le poste client Duc est cédé à hauteur de 96%.

Les charges financières s'élèvent, au cours de l'exercice 2010, à 300 K€. Les commissions d'affacturage sur la même période sont de 100 K€.

20. AUTRES PASSIFS COURANTS

20.1. Détail des autres passifs courants

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales	10 458	12 435
Produits différés	1 032	1 455
Autres dettes courantes	645	1 320
TOTAUX	12 135	15 210

Les dettes fiscales et sociales comprennent 1 472 K€ de dettes vis-à-vis des autres organismes sociaux avec lesquels nous avons obtenu un étalement de paiement.

20.2. Echancier des autres passifs courants

	Montant	A 1 an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fiscales et sociales	10 458	9 910	548	
Produits différés	1 032	63	344	625
Autres dettes courantes	645	645		
31/12/2010	12 135	10 618	892	625
31/12/2009	15 210	12 078	2 396	736

21. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VALEURS NETTES	Variation apparente du BFR	Mouvements et reclassements	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variation de périmètre	Variation du BFR des activités poursuivies
Variations des actifs biologiques	857				857
Variation des stocks	-1 379	-1 370		2 642	-107
Variation des clients	977			305	1 282
Variation de l'actif d'impôt exigible	81				81
Variation des autres actifs courants	-4 150			-496	-4 646
Variation des fournisseurs	2 296			-2 395	-99
Variation des passifs d'impôt courants	1 223				1 223
Variation des autres passifs courants	3 075	-204		-1 548	1 323
TOTAUX	2 980	-1 574		-1 492	-86

22. INFORMATION SECTORIELLE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de volailles (poulets et dindes) label rouge, certifiées et standards.

La nature des procédés utilisés, les catégories de clients (libre service, rôtissoires et grossistes) auxquels sont destinés les produits, et les méthodes de distribution utilisées sont identiques quel que soit le type de volailles.

Il n'existe donc qu'un secteur d'activité au sein du Groupe : la volaille.

Par ailleurs, toutes les activités du Groupe sont implantées en France et les marchés sont principalement localisés en France (plus de 90%). En conséquence, le secteur géographique est unique et se limite au territoire national.

23. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ZONES GEOGRAPHIQUES	France	Export	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises				662
Production vendue de biens	147 394	14 780	162 174	166 412
Prestations de services	2 510	2	2 512	2 769
Frais de publicité	-3 881		-3 881	-2 959
TOTAUX	146 023	14 782	160 805	166 884

ZONES GEOGRAPHIQUES EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2010	31/12/2009
France	94%	93%
Bénélux	2%	2%
Autres	4%	5%
TOTAUX	100%	100%

TYPES DE PRODUITS	31/12/2010	31/12/2009
Découpe poulet	38%	31%
Poulet entier	20%	18%
Découpe dinde	23%	21%
Traiteurs	3%	12%
Panés	10%	10%
Autres	6%	8%
TOTAUX	100%	100%

CATEGORIES DE PRODUITS	31/12/2010	31/12/2009
Standard	49%	48%
Certifié	38%	30%
Fermier	1%	1%
Hallal	9%	9%
Traiteurs	3%	12%
TOTAUX	100%	100%

24. ACHATS CONSOMMES

	31/12/2010	31/12/2009
Achats de mat. prem. et autres approv.	75 020	80 158
Achats non stockés de matières et fourm.	3 451	3 733
Achats de marchandises	265	322
TOTAUX	78 736	84 213

25. CHARGES EXTERNES

	31/12/2010	31/12/2009
Sous traitance	1 721	1 346
Locations	993	1 048
Entretiens et réparations	4 310	4 061
Primes d'assurance	556	684
Personnel extérieur	5 328	6 872
Transports de biens	12 644	12 660
Déplacements, missions et réceptions	289	247
Autres services extérieurs	21 563	20 854
TOTAUX	47 404	47 772

Au 31/12/2010, les autres services extérieurs comprennent notamment les rémunérations des éleveurs pour 12 976 K€ et le façonnage confié à des prestataires pour 3 826 K€ (abattage des dindes, ...).

26. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2010	31/12/2009
Sur immobilisations incorporelles	53	76
Sur immobilisations corporelles	3 239	4 664
Sur immeubles de placement	7	13
Dotations aux amortissements reclassées en activités abandonnées	-614	-1 246
TOTAUX	2 685	3 507

27. DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

	31/12/2010	31/12/2009
Variation des provisions pour médailles du travail		25
Variation des provisions court terme	14	-194
Variation des provisions pour IFC	-400	288
Autres dotations et reprises de provisions	-201	-405
Dépréciation des immobilisations destinées à être cédées	-984	
TOTAUX	-1 571	-286

28. PERSONNEL

28.1. Charges de personnel

	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	22 605	23 353
Charges sociales	8 941	9 133
TOTAUX	31 546	32 486

28.2. Effectifs moyens

En nombre de personnes	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	39	48
Agents de maîtrise	82	106
Employés et ouvriers	791	928
TOTAUX	912	1 082

28.3. Droit individuel à la formation

Il n'y a pas eu de provision constatée concernant le droit individuel à la formation. Le volume engagé est estimé à 96 864 heures.

29. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2010	31/12/2009
Prix de cession des éléments d'actifs cédés	49	66
Subventions perçues		340
Reprise en résultat des subventions liées à des actifs	208	152
Autres produits d'exploitation	230	278
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	487	836

30. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2010	31/12/2009
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	5	242
Autres charges d'exploitation	55	
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	60	242

31. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts bancaires	572	667
Intérêts liés aux dettes de crédit-bail	119	142
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	691	809

32. AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2010	31/12/2009
Prix de cession des titres Cobral	3 100	
Reprise de provision / VMP	106	
Gains de change	33	137
Revenus des autres créances	22	4
Autres reprises de provisions	10	
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 271	141

33. AUTRES CHARGES FINANCIERES

	31/12/2010	31/12/2009
Valeur nette comptable des titres Cobral cédés	1 756	
Pertes de change	9	186
Dotations aux provisions		156
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERS	1 765	342

34. IMPOT SUR LES RESULTATS

34.1. Décomposition de la charge / du produit (-) d'impôt

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants		-1
Impôts différés		
TOTAUX		-1

34.2. Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31/12/2010	
	en valeur	en %
Résultat net de l'ensemble consolidé (avant écart d'acquisition)	-2 926	
Produit d'impôt présenté en résultat des activités cédées	-22	
Impôt sur les résultats		
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	-2 904	
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (33.33%)	-968	33.33%
Impôts liés aux différences permanentes	-424	14.61%
Incidence des pertes non activées	1 385	-47.67%
Différentiel de taux société étrangère	7	-0.27%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT	0	0.00%

35. RESULTATS PAR ACTION

	31/12/2010	31/12/2009
<i>Numérateur (en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	-2 910	-6 179
<i>Dénominateur (en milliers d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	1 815	1 815
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	1 815	1 815
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-1.60	-3.40
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	-1.60	-3.40

Au 31/12/2010, le capital est composé de 1 862 688 actions de 9.30 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Le nombre d'actions en circulation au 31/12/2010 est de 1 815 241.

36. ENGAGEMENTS

36.1. Engagements financiers donnés

	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur emprunts non échus	248	407
TOTAUX	248	407

36.2. Engagements financiers versés

	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts de garantie / emprunts	11	11
TOTAUX	11	11

37. Autres engagements

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

38. PARTIES LIEES

Les comptes consolidés incluent les opérations effectuées par le groupe avec les sociétés qui détiennent son capital.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers et des refacturations de prestation du service juridique.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22 avril 2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 6 991 K€.

38.1. Comptes courants avec les sociétés mères

	31/12/2010		31/12/2009	
	Solde	Intérêts versés	Solde	Intérêts versés
Compte-courant Verneuil Participations	18	5	18	
TOTAUX	18	5	18	

38.2. Rémunération des membres de la direction et des administrateurs

	31/12/2010	31/12/2009
Mandataires sociaux	180	180
Membres du comité de direction	412	424
TOTAUX	592	604

39. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a aucun actif et passif éventuels sur l'exercice.

40. JETONS DE PRESENCE

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de DUC en 2010 et en 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Synergie-Audit
22, boulevard de Stalingrad
92323 Châtillon Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC
Société Anonyme
Grande Rue
89771 CHAILLEY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur.

Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « Présentation des états financiers consolidés » de l'annexe expose les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation,
- la note « 3.17 Pertes de valeur des actifs » de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du Groupe DUC sur la base d'un business plan

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Châtillon et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Synergie-Audit
Jean PETIT

Deloitte & Associés
Vincent BLESTEL

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2010	31/12/2009
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	819 166	480 410	338 756	223 812
Fonds commercial	93 632		93 632	62 456
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	343 982	9 721	334 261	337 644
Constructions	20 460 914	8 997 439	11 463 475	11 959 797
Installations techniques, matériel, outillage	10 739 686	6 733 001	4 006 686	4 775 108
Autres immobilisations corporelles	738 792	499 802	238 991	223 273
Immobilisations en cours	571 664		571 664	281 037
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 900 265	617 681	4 282 583	6 082 584
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 921		5 921	21 444
Autres immobilisations financières	390 672	11 434	379 238	175 186
ACTIF IMMOBILISE	39 064 692	17 349 487	21 715 206	24 142 341
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 574 991		3 574 991	3 384 283
En-cours de production de biens	5 984 425		5 984 425	5 064 265
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 655 527	779 486	3 876 041	4 265 210
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	165 308		165 308	153 645
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 477 488	589 380	19 888 108	18 481 771
Autres créances	26 050 388	21 662 897	4 387 491	8 318 233
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 509 303	651 743	1 857 559	2 505 351
(dont actions propres : 838 441)				
Disponibilités	183 084		183 084	246 162
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	144 695		144 695	158 121
ACTIF CIRCULANT	63 745 209	23 683 506	40 061 702	42 577 042
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	9 136		9 136	
TOTAL GENERAL	102 819 037	41 032 993	61 786 044	66 719 382

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Capital social ou individuel dont versé : 17 322 998	17 322 998	17 322 998
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 384 583	7 384 583
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont achat œuvres originales artistes)		
Autres réserves		
Report à nouveau	(24 767 869)	(18 052 186)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 829 165)	(6 715 683)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	67 299	51 179
CAPITAUX PROPRES	(2 822 154)	(9 109)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	61 355	106 419
Provisions pour charges	2 252 734	1 890 777
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 314 089	1 997 196
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 409 765	22 460 002
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 184 808	3 946 610
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 911 132	24 430 199
Dettes fiscales et sociales	11 194 418	13 084 131
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 975	36 975
Autres dettes	557 011	773 165
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	62 294 109	64 731 081
Ecarts de conversion passif		214
TOTAL GENERAL	61 786 044	66 719 382

Résultat de l'exercice en centimes -2 829 165,10

Total du bilan en centimes 61 786 043,88

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises	321		321	60 109
Production vendue de biens	146 425 838	12 324 336	158 750 175	164 630 799
Production vendue de services	3 002 910	932	3 003 842	3 131 940
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	149 429 069	12 325 268	161 754 338	167 822 847
Production stockée			726 728	(1 896 767)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 557	339 898
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			355 557	725 090
Autres produits			227 446	319 796
PRODUITS D'EXPLOITATION			163 069 626	167 310 865
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 504 105	1 539 465
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			74 950 069	80 803 922
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(190 709)	(379 325)
Autres achats et charges externes			53 842 145	54 510 587
Impôts, taxes et versements assimilés			3 351 271	2 238 814
Salaires et traitements			22 145 344	23 005 410
Charges sociales			8 740 021	8 943 956
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 202 017	2 228 547
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			228 887	73 485
Pour risques et charges : dotations aux provisions			361 957	106 419
Autres charges			429	222
CHARGES D'EXPLOITATION			167 135 536	173 071 502
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 065 910)	(5 760 637)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			292 879	276 574
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			85 006	10 372
Autres intérêts et produits assimilés			51 221	45 439
Reprises sur provisions et transferts de charges			106 277	149 456
Différences positives de change			32 544	117 349
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			567 928	599 190
Dotations financières aux amortissements et provisions			196 555	537 164
Intérêts et charges assimilées			593 394	679 142
Différences négatives de change			(315)	185 637
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			789 633	1 401 943
RESULTAT FINANCIER			(221 705)	(802 753)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 287 615)	(6 563 390)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 172 119	70 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 172 119	70 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54 417	104 209
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 827 351	219 688
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 120	16 118
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 897 888	340 015
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 274 231	(269 515)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(184 219)	(117 222)
TOTAL DES PRODUITS	166 809 673	167 980 555
TOTAL DES CHARGES	169 638 838	174 696 238
BENEFICE OU PERTE	(2 829 165)	(6 715 683)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2010, le groupe DUC s'est attaché à suivre les axes stratégiques définis au cours de l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par la cession de différents actifs non stratégiques.

Ainsi, après avoir redressé l'exploitation de COBRAL, spécialisée dans les produits traiteurs à base de pâte feuilletée et les produits de snacking, DUC a trouvé, au sein du groupe CECAB, un partenaire permettant de pérenniser l'emploi et de redonner à sa filiale une dynamique en termes commerciaux et d'innovation.

La cession a été réalisée, à effet du 20 juin 2010, pour un montant de 3,1 millions d'euros. La plus-value réalisée est de 1,3 millions d'euros.

Des négociations portant sur la cession du site de Plumelin ont été engagées avant le 31 décembre 2010, avec un partenaire en mesure d'assurer la poursuite de l'activité du site sur le long terme. Celles-ci se sont concrétisées le 31 mars 2011 par la cession des actifs corporels (bâtiments et terrains) et incorporels (fonds de commerce) de ce site. La cession, portant effet à cette même date, est assortie d'un contrat de prestations qui permet à DUC de conserver ses clients RHF surgelés. L'intégralité des effectifs du site est conservée par l'acquéreur.

Sur le plan commercial, l'année 2010 a été marquée par un premier semestre difficile pour les marques distributeurs, mais la situation a évolué positivement en faveur d'un retour à la croissance au dernier trimestre.

Les augmentations continues du cours des matières premières nous ont amenés à engager d'après négociations avec les distributeurs. Nous sommes parvenus à faire passer une première hausse tarifaire, de l'ordre de 5%, courant novembre 2010 et une seconde demande de revalorisation a été initiée fin 2010.

L'activité dinde reste déficitaire malgré les différentes actions engagées et nous a amenés à faire évoluer la situation très sensiblement au moyen d'une réduction des mises en place de manière à réduire les coûts de revient et, dans le même temps, d'optimiser la valorisation des produits.

Notre engagement dans la filière non OGM a été récompensée par la mise en place par CARREFOUR d'une communication sur les produits certifiés à sa marque, ainsi que les produits certifiés à marque DUC, à compter de novembre.

Au regard du succès enregistré quant à l'optimisation des performances de nos sites industriels, le programme d'amélioration continue a été généralisé et cette démarche a été déclinée en partie sur les fonctions commerciales et qualité.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La hausse du cours des matières premières va entraîner, en 2011, une hausse sensible du prix de nos produits dans les linéaires.

Malgré tout, la volaille et le poulet en particulier devraient bénéficier d'un atout supplémentaire par rapport aux autres filières animales, grâce à leur faible indice de consommation d'aliment.

Au sein de la filière volatile, les produits certifiés à marque distributeur devraient connaître à nouveau une évolution très positive grâce à leur positionnement prix face notamment aux produits labels.

Au cours de l'exercice, nous avons engagé des discussions en vue de prendre des parts de marchés chez deux distributeurs auprès desquels notre activité reste anormalement faible et qui pourraient s'orienter à leur tour vers une gamme de produits certifiés à leur propre marque.

Pour faire face aux développements futurs de la filière poulet, nous avons motivé les éleveurs et un plan de construction de 35 bâtiments d'élevage permettant à une vingtaine de nouveaux éleveurs de rejoindre notre organisation est actuellement en cours. Il sera achevé fin 2010.

Notre objectif sur l'exercice 2011 est de revenir à une exploitation positive avec la mise en place d'un plan d'actions relatif à l'activité dinde visant à réduire considérablement ses pertes.

A la fin du premier semestre de l'exercice, DUC devrait arrêter de commercialiser des poulets fermiers Label Rouge.

Nous envisageons de commercialiser, à compter de la fin de l'année, les premiers poulets BIO à marque DUC.

En terme de partenariat, les accords signés en 2010 avec la coopérative VALSOLEIL vont permettre d'accroître la production du couvoir de Crest et de pérenniser la filière volaille dans le Sud Est de la France.

PARTENARIAT

La société DIALZO, dont nous détenions 38,76% du capital au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Le jugement du 5 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Périgueux a décidé une liquidation et un plan de cession de la société DIALZO.

REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat de DUC est réparti de la manière suivante :

FINANCIERE DUC	43,37%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	21,64%
VERNEUIL & ASSOCIES	0,01%
<i>Sous-total groupe VERNEUIL</i>	<i>65,02%</i>
CECAB	16,82%
CAFO	2,15%
Groupe BONGRAIN	3,22%
PUBLIC	10,24%
AUTO-DETENTION	2,55%
TOTAL	100,00%

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements décrits ci-dessous, concernant l'évaluation des immobilisations et des stocks,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

CONTINUTE D'EXPLOITATION

Les comptes de la société DUC S.A. ont été établis au 31 décembre 2010 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs,
- l'aboutissement des négociations sur les cessions en cours au 31 décembre telles que précisées dans la note « Faits majeurs de l'exercice »,
- des prévisions d'exploitation positives.

METHODES D'EVALUATION

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive ; Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-6, applicables aux exercices ouverts à compte du 1^{er} janvier 2005. C'est la méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes qui a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Au 31 décembre 2010, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu une période de projection de 5 ans.

Le marché dans lequel évolue le groupe DUC étant relativement risqué, nous avons retenu un taux d'actualisation avant impôt de 8,6%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe DUC au 31 décembre 2010 de 27.194 K€ ne nécessite pas de dépréciation.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	
Constructions	5 à 67 ans L
Installations techniques, agencements	3 à 50 ans L
Matériel et outillage	5 à 50 ans L
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	2 à 4 ans L
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans L

L : linéaire - D : dégressif

Ces durées sont appliquées à chacun des composants des immobilisations corporelles.

- PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, ou la valeur d'apport. Une dépréciation est constituée notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation sauf si les résultats et perspectives font prévoir un rétablissement de ces capitaux propres. Les titres ne font pas l'objet de dépréciation si leur valeur est inférieure aux transactions récentes sur ces titres.

- STOCKS

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Un changement de la méthode d'évaluation des stocks de produits intermédiaires, auparavant évalués selon la méthode du prix de revient, a été adopté en 2005.

Les produits intermédiaires ou actifs biologiques sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient ;
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque œuf à couver produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.
- Les œufs à couver sont évalués ainsi :
 - o les œufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de l'œuf acquis à l'extérieur ;
 - o les œufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours ;
- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :
 - o le 100% végétal : valorisation au prix du marché ;
 - o le certifié : valorisation au prix de revient.

Un changement de la méthode d'évaluation des stocks de produits finis est intervenu dans l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Depuis, les stocks de produits finis sont évalués au prix du marché après déduction des coûts de commercialisation (et non plus au prix du marché décoté comme auparavant).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur montant brut est supérieur au cours du jour ou à la valeur de réalisation. Cette dernière est estimée en déduisant de la valeur du marché les charges directes de commercialisation qu'il reste à engager pour distribuer le produit.

- CREANCES

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, ou leur valeur d'apport. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

- DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale (en euros).

	Valeur brute comptabilisée	Provision comptabilisée	Valeur nette comptabilisée
ACTION	838.441	651.743	186.698
FCP*	1.670.000		1.670.000
TOTAL	2.508.441	651.743	1.856.698

DUC détient 47.447 de ses propres actions au 31 décembre 2010 pour une valeur brute de 838.441 euros et pour une valeur nette comptable de 186.698 euros à cette date.

24.000 de ces actions pour une valeur brute de 387.151 euros et pour une valeur nette comptable de 84.000 euros ont été acquises dans le cadre d'un plan d'option d'achat réservé à une catégorie de salariés DUC.

*Ce montant comprend 1.600.000 euros de fonds bloqués pour le fonds de garantie de GE FACTOR.

- **MEDAILLES DU TRAVAIL**

La charge médaille du travail a été comptabilisée en provision pour risques et charges pour la première fois en 2004. Cette provision pour médaille du travail est calculée sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires (le taux étant identique à celui retenu pour le calcul des indemnités de départ en retraite).

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31 décembre 2010 au titre des médailles du travail fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés en prenant en compte une coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires.

Pour le calcul des droits acquis au 31 décembre 2010, des hypothèses conformes à la réalité des faits ont été retenues. L'expérience a pu permettre de déterminer que le cas le plus courant est le départ volontaire à 60 ans (et non pas le départ à l'initiative de l'employeur à 65 ans comme retenu précédemment).

Les calculs effectués au 31 décembre 2010 tiennent compte des dispositions de la convention collective et du Code du Travail.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31 décembre 2010 au titre des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

DIF

Le solde des heures DIF au 31 décembre 2010 est de 95.182 heures.

III - COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

IV - INFORMATIONS FISCALES

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2003. La société SOVIGARD est intégrée dans le groupe fiscal DUC à partir du 1^{er} janvier 2006. La société DUC constitue un groupe fiscal avec ses filiales CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, ROTISSERIE DUC DIJON et SOVIGARD.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt résultant de la prise en compte du déficit de la filiale reste acquise à la société mère.

Le montant des déficits reportables est de 32.516 K€.

Les sociétés SCEA DE VARENNES, SCI DE LA TIRANDIERE et SCI DE VARENNES sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

RISQUE LIE AUX EMPRUNTS

Au 31 décembre 2010, la société ne détient pas d'emprunt à taux variable.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	705 318		207 479
Terrains	343 982		0
Constructions sur sol propre	7 533 728		21 894
Constructions sur sol d'autrui	365 761		
Constructions installations générales, agencements, aménagements	12 296 609		242 922
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 265 176		529 030
Installations générales, agencements, aménagements	2 022		
Matériel de transport	8 242		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	611 005		108 356
Emballages récupérables et divers	12 557		
Immobilisations corporelles en cours	281 037		575 867
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 720 118		1 478 069
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	6 700 266		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	208 063		15 191 354
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 908 329		15 191 354
TOTAL GENERAL	39 333 766		16 876 902

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			912 798	
Terrains			343 982	
Constructions sur sol propre			7 555 621	
Constructions sur sol d'autrui			365 761	
Constructions, installations générales, agencements			12 539 531	
Installations techn., matériel et outillages industriels	9 926	44 593	10 739 686	
Installations générales, agencements divers			2 022	
Matériel de transport			8 242	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 585	805	715 971	
Emballages récupérables et divers			12 557	
Immobilisations corporelles en cours	262 537	22 703	571 664	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 048	68 101	32 855 038	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		1 800 001	4 900 265	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		15 002 825	396 592	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		16 802 826	5 296 857	
TOTAL GENERAL	275 048	16 870 927	39 064 692	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419 051	92 535	31 176	480 410
Terrains	6 337	3 384		9 721
Constructions sur sol propre	2 881 353	177 604		3 058 957
Constructions sur sol d'autrui	65 924	13 683		79 607
Constructions installations générales, agencements, aménagements	5 289 024	569 852		5 858 876
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 486 826	1 291 910	45 735	6 733 001
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 230	404		1 634
Matériel de transport	8 242	0		8 242
Matériel de bureau et informatique, mobilier	393 887	86 811	478	480 220
Emballages récupérables, divers	7 195	2 511		9 706
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 140 017	2 146 158	46 213	16 239 962
TOTAL GENERAL	14 559 068	2 238 693	77 389	16 720 372

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.			16 120				16 120
CORPOREL.			16 120				16 120
TOTAL			16 120				16 120

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 921	5 921	
Autres immobilisations financières	390 672	390 672	
Clients douteux ou litigieux	612 158	612 158	
Autres créances clients	19 865 330	19 865 330	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 074	7 074	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	462	462	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 668 463	1 668 463	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	2 571 654	2 571 654	
Débiteurs divers	21 802 734	21 802 734	
Charges constatées d'avance	144 695	144 695	
TOTAL GENERAL	47 069 162	47 069 162	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	15 523		
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	18 675 326	18 675 326		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 734 439	873 877	1 860 562	
Emprunts et dettes financières divers	106 166	15 313	90 853	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 911 132	24 911 132		
Personnel et comptes rattachés	4 886 177	4 886 177		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 423 888	4 207 739	216 149	
Etat : impôt sur les bénéfices	1 005 012	672 876	332 136	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	17 131	17 131		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	862 209	862 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 975	36 975		
Groupe et associés	4 078 642	2 078 642	2 000 000	
Autres dettes	557 011	557 011		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	62 294 109	57 794 409	4 499 700	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	712 591			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ANNEXE AUX ETATS DES CREANCES ET DETTES

CREANCES

Au 31 décembre 2010, les créances, représentant 47.069 K€, sont des créances à moins d'un an.

Le poste « Groupe et associés » se compose principalement de comptes courants vis-à-vis de :

SCEA VARENNES	405 K€
DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	114 K€
ROTISSERIE DUC DIJON	453 K€
FOCH INVESTISSEMENTS	132 K€
NUTRI-BOURGOGNE	1.394 K€
C/C Intégration fiscale	75 K€

Le poste « Débiteurs divers » se compose principalement :

- d'un compte courant vis-à-vis de BSA BOURGOIN d'un montant de 21.074 K€ intégralement provisionné depuis le 31 décembre 2000
- du compte de notre factor RBS pour 374 K€
- du compte produits à recevoir d'un montant de 31 K€
- d'un compte débiteur SVS 98 d'un montant de 194 K€.

DETTES

Le poste « Autres dettes » de 557 K€ se compose de :

Avoirs à établir et clients créditeurs	190 K€
Ristournes à payer	56 K€
Dettes diverses	311 K€

Le poste « Groupe et associés » de 4.079 K€ se compose essentiellement de :

C/C SOVIGARD	1.383 K€
C/C CHAROLLES ACCOUVAGE	341 K€
C/C DROME ACCOUVAGE	220 K€
C/C VERNEUIL PARTICIPATIONS	18 K€
C/C FINANCIERE DUC	2 K€
C/C FDCP	104 K€
C/C CECAB	2.000 K€
C/C VERNEUIL FINANCE	1 K€

Exposition au risque de taux :

La société dispose de financements sous forme d'emprunts répartis de la manière suivante :

- Emprunts à taux fixes = 100%

SITUATION NETTE

	Capital	Primes d'apport	Réserve légale	Réserves réglementées	Prov. régleme.	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/2009	17.322.998	7.384.583	0	0	51.179	-18.052.186	-6.715.683	-9.109
Affectation du résultat 2009						-6.715.683	6.715.683	0
Au 31.12.2010					16.120		-2.829.165	-2.813.045
Total	17.322.998	7.384.583	0	0	67.299	-24.767.869	-2.829.165	-2.822.154

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	51 179	16 120		67 299
PROVISIONS REGLEMENTEES	51 179	16 120		67 299
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	1 890 777	9 136 361 957		9 136 2 252 734
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 997 196	371 093	54 200	2 314 089
Provisions sur immobilisations incorporelles Provisions sur immobilisations corporelles Provisions sur titres mis en équivalence Provisions sur titres de participation Provisions sur autres immobilis. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciations	3 243 617 681 11 434 583 749 556 230 22 233 499	779 486 33 150 187 419	3 243 583 749 106 277	617 681 11 434 779 486 589 380 22 314 641
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 005 835	1 000 055	693 269	24 312 621
TOTAL GENERAL	26 054 210	1 387 268	747 469	26 694 009
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 174 593 196 555 16 120	641 192 106 277	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	2010	2009
Risques (procédures prud'homales et amendes)	52.521	106.419
Indemnités retraite	2.003.343	1.646.761
Médaille du travail	249.391	244.016
Prov. écart de change	9.136	0

DEPRECIATION

Compte tenu de l'absence de produits chez DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, dont le capital est détenu à 70% par DUC, et de l'existence de charges, les capitaux propres de cette société étant largement inférieurs à son capital social, les titres DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ont fait l'objet au 31 décembre 2003 d'une dépréciation pour la totalité de leur valeur, soit 26.679 €uros.

De même, le compte-courant détenu par DUC chez DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL a été intégralement déprécié en 2003 puis complété jusqu'en 2009 pour un montant total de 114.286 €uros.

Compte tenu du résultat, de la situation des capitaux propres et de l'arrêt d'activité en 2005 de la société ROTISSERIE DUC DIJON, DUC, titulaire de la totalité du capital, a inscrit une dépréciation sur les titres de sa filiale pour la totalité de leur valeur.

DUC a également inscrit une dépréciation sur les comptes-courants.

	Titres 2005	Titres 2004	C/C
Les provisions suivantes ont été inscrites :			
ROTISSERIE DUC DIJON	60.000 €	60.000 €	451.508 €

La SCI DE LA TIRANDIERE avait consenti un crédit-bail immobilier à un éleveur ; ce contrat a pris fin en 2005 et la société n'a plus d'activité ni d'actif ; les titres détenus en totalité par DUC ont donc été dépréciés pour la totalité de leur valeur, soit 7.622 €.

Une dépréciation sur actif circulant de 589 K€ a été inscrite pour risque de non-recouvrement de clients.

STOCKS (Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	2010	2009
Matières premières et approvisionnements	3.575	3.384
En-cours élevage	5.984	5.064
Produits finis	4.655	4.849
TOTAL VALEUR BRUTE	14.214	13.297
Dépréciation	779	584
VALEUR NETTE	13.435	12.713

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1.862.688			9

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2010
PRODUITS A RECEVOIR	220.405
Clients et comptes rattachés	65.767
Factures clients à établir	201.970
Prov av.litiges exercice	(107.242)
Prov av.litiges ex.précédent	(28.961)
AUTRES CREANCES	154.638
Fournisseurs, avoirs à recevoir	123.025
Produits à recevoir grp.	6.913
Produits à recevoir	24.700
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	220.405

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31.12.2010
CHARGES A PAYER	6.998.686
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.991.297
Fournisseurs charges à payer	1.445.363
Part.pub.non rec. France	378.036
Part.pub.non reçu Export	167.898
Autres dettes	110.343
Clients avoirs à établir	54.344
Clts rist à payer France	49.446
Clts rist à payer Export	6.553
Dettes fiscales et sociales	4.792.633
Congés payés à payer	2.030.258
Prov CET	415.674
Prov RTT	54.664
Prov primes diverses	27.459
Prime intéressement	45.000
Prov RC+RN	38.676
Prov compte temps ouv. + P	91.624
Prov prime assiduité + PRE	18.840
Prov prime production/QU	12.653
Prov prime transports	86.865
Charges à payer / prov C.P.	856.555
Charges à payer / C.E.T.	185.607
Ch à payer/Prov RTT	26.732
Ch à payer / Prov CT+PAU	37.268
Ch à payer / Prov RC+RN	15.616
Prov ch/primes diverses	13.205
Prov ch/assiduité+Précar	7.898
Prov ch/prime production	5.767
Taxe s/véhicules tourisme STE	822.273
Autres dettes	104.413
C/C FDCP	104.413
TOTAL DES CHARGES A PAYER	6.998.686

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2010
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	144.695
Charges/produits d'exploitation	144.695
Charges payées d'avance	144.695
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	144.695

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Remboursement assurance	38.576	791251
Remboursement subrogation salaires	259.539	791000
TOTAL	298.115	

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2010</i>	<i>Total 31/12/2009</i>	<i>% 10/09</i>
Production vendue de biens	146.425.838	12.324.336	158.750.175	164.630.799	-3,57%
Production vendue de services	3.002.910	932	3.003.842	3.131.940	-4,09%
Ventes de marchandises	321		321	60.109	-99,47%
TOTAL	149.429.069	12.325.268	161.754.338	167.822.847	-3,62%

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Cession d'immobilisations	1.827.351	675000
Charges exceptionnelles		678800
Charges/ext antérieur		672100
Amendes pénalités	9.010	671200
Pénalités sur marché	45.407	671100
Dotations provisions impôts		687500
Cession immobilisations financières		675600
Amortissement dérogatoire	16.120	687200
TOTAL	1.897.888	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Subventions d'invest reçues		777000
Produits/Cessions cédées	72.119	775000
Rep prov risques exceptionnels		787500
Produits exceptionnels		778800
Reprise autres prov elem		787510
Reprise provision fournisseurs antérieurs		787800
Produits sur immo financières	3.100.000	775600
TOTAL	3.172.119	

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	(4.287.615)		(4.287.615)
Résultat exceptionnel à court terme	1.274.231		1.274.231
Impôt dû par les filiales (intégration fiscale)	184.219		184.219
RESULTAT COMPTABLE	(2.829.165)		(2.829.165)

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Effets escomptés non échus	
Autres engagements donnés	248.433
Intérêts sur emprunts	248.433
TOTAL	248.433

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

L'emprunt de 4.000 K€ contracté auprès de la SOCIETE GENERALE en 2008 est garanti par la CECAB.

AUTRES ENGAGEMENTS

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROVIMI à hauteur de 340 K€.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobili.</i>	Total
VALEUR D'ORIGINE			2.856.688		2.856.688
Amortissements					
TOTAL					
VALEUR NETTE			2.856.688		2.856.688
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			344.040		344.040
Exercice en cours			563.580		563.580
TOTAL			907.620		907.620
Rachat du contrat					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE			1.949.068		1.949.068

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

<i>Rubriques</i>	<i>Total dirigeants</i>	<i>En K€</i>		
		<i>Mandataires sociaux</i>	<i>Comité direction</i>	
Engagements financiers				
Rémunérations allouées	592	180	412	
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Ouvriers	675	683
Employés	104	104
Agents de maîtrise	80	81
Cadres	38	35
TOTAL	897	903

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

<i>Dénomination sociale – Siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
VERNEUIL PARTICIPATIONS - 29 rue Viala - 75015 PARIS	S.A.	10.992.650	65,02%

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination Siège social</i>	<i>Capital Capitaux propres</i>	<i>% participation</i>	<i>Vl.brute titres Val.nette titres</i>	<i>Prêts, avances Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
CHAROLLES ACCOUVAGE SAS 382904092 CHAILLEY	991 1.182	100,00%	1.037 1.037		132 38
VARENNES SCEA 384018644 CHAILLEY	15 257	99,90%	15 15		1.239 50
NUTRI BOURGOGNE SAS 401735352 CHAILLEY	360 1.462	100,00%	359 359		30.740 44
DROME ACCOUVAGE SAS 343580981 CHAILLEY	84 319	100,00%			90 40
SOVIGARD SAS 339457178 CHAILLEY	168 4.805	100,00%	2.805 2.805		439 60
DRB BULGARIE	102 85	51,00%	51 51		2.360 (33)
SCI DE LA TIRANDIERE 390363463 CHAILLEY	15 (8)	100,00%	8 8		(1)
D.D.I. 433278892 CHAILLEY	38 (128)	69,96%	27		(5)
SCI DE VARENNES 385025440 CHAILLEY	14 71	100,00%	15 15		3 (2)
ROTISSERIE DUC DIJON 448423053 CHAILLEY	60 (453)	100,00%	60		(6)

CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (En euros)

<i>Société</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>	<i>Produits et charges financiers</i>
SOVIGARD	442.990	4.000	-18.537
DROME ACCOUVAGE	90.000	4.000	-3.069
CHAROLLES ACCOUVAGE	130.190	4.000	-4.738
SCEA DE VARENNES	1.239.082	69.793	4.533
NUTRIBOURGOGNE	29.465.010	428.138	16.073
SCI DE LA TIRANDIERE	0	0	0
DRB	83.153	0	0
DUC DEV. INTERNATIONAL	0	1.000	1.682
SCI DE VARENNES	0	1.000	0
ROTIS. DUC DIJON	0	1.000	6.641
VERNEUIL PARTICIPATIONS	0	0	0
SCI VARENNES	0	1.000	0
CECAB	26.003.261		-100.572
TOTAL	57.453.686	513.931	97.987

PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par le groupe avec les sociétés qui détiennent son capital ainsi qu'avec ses filiales.

Les échanges avec les sociétés membres du groupe VERNEUIL, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers et des refacturations de prestations du service juridique.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL PARTICIPATIONS signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor+0,5 avec un plafond de 3.000 K€.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22 avril 2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 6.991 K€.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	17.322.998,4 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4€	16.764.998,4 €	12.053.004,6 €
Nombre d'actions ordinaires	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.802.688	1.296.022
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	161.753.046 €	167.822.847 €	181.787.268 €	163.961.624 €	101.714.986 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(171.568) €	(4.407.491) €	(5.539.100) €	4.858.243 €	(1.012.744) €
Impôts sur les bénéfices	(184.219) €	(117.222) €	(144.179) €	(69.398) €	(13.595) €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2.829.165) €	(6.715.683) €	(7.714.704) €	4.407.395 €	(3.366.420) €
Résultat distribué	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Par action : résultat après impôts et participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0,01 €	(2,3) €	(2,89) €	2,73 €	(0,77) €
Par action : résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,51) €	(3,6)	(4,14) €	2,44 €	(2,6) €
Dividende attribué à chaque action	-	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen des salariés de l'exercice	897	903	895	842	638
Montant de la masse salariale	22.145.344 €	23.005.410 €	21.527.527 €	19.086.708 €	14.131.206 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	8.740.021 €	8.943.956 €	7.584.092 €	7.329.241 €	5.239.860 €

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Synergie-Audit
22, boulevard de Stalingrad
92323 Châtillon Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC
Société Anonyme
Grande Rue
89771 CHAILLEY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DUC SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les comptes annuels ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation,
- la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs de DUC SA sur la base d'un business plan

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Chatillon et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Synergie-Audit
Jean PETIT

Deloitte & Associés
Vincent BLESTEL